

SG PATRIMOINE

Rapport annuel

Exercice clos le : 31.08.2023

FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SG PATRIMOINE

Sommaire

Caractéristiques du FCP	3
Vie du FCP sur l'exercice sous revue	14
Rapport d'activité	66
Informations spécifiques	82
Informations réglementaires	84
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	88
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	90
Comptes annuels	94
Bilan	95
Actif	95
Passif	96
Hors-bilan	97
Compte de résultat	98
Règles & méthodes comptables	99
Évolution actif net	103
Compléments d'information	104
Inventaire	111
Annexe(s)	113
Information SFDR	114
Comptes annuels au 31.08.2023 du Fonds maître Amundi Patrimoine	124

Caractéristiques du FCP

Classification :

Non applicable

Affectation du résultat net :

Part C : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Part C : Capitalisation

Objectif de gestion :

L'OPCVM a pour objectif d'avoir la même performance que celle de l'OPCVM maître Amundi Patrimoine, diminué des frais de gestion propres au nourricier, à savoir :

L'objectif de gestion est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible d'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux et de devises, et après prise en compte des frais.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître Amundi Patrimoine, à savoir :

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la gestion discrétionnaire mise en place, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à celle de l'€ster capitalisé majoré de 5%. Cet indice sert uniquement de base pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion.

L'€STR (Euro Short Terme Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'€STR capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

Indice de référence applicable pour mesurer la performance du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence est la BCE (Banque Centrale Européenne). En tant que banque centrale cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.fr.html

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

L'actif de l'OPCVM est investi en totalité et en permanence en parts O-C de l'OPCVM maître Amundi Patrimoine et accessoirement en liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

SG PATRIMOINE

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du fonds maître via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : <http://www.societegeneralegestion.fr>.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion met en place une gestion flexible et de conviction sur la base de ses anticipations. Ainsi, la gestion pourra, au travers d'OPC et/ou d'une gestion de titres en direct, s'adapter aux mouvements de marchés en vue de délivrer une performance durable. Pour y arriver, des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sont mises en place sur l'ensemble des marchés d'actions, de taux, de devises. Le fonds peut intervenir sur toutes les zones géographiques, y compris les pays émergents, et investir dans des supports représentatifs de toutes les tailles de capitalisation. Par ailleurs, la gestion peut intervenir sur tout type de produit dérivés, y compris les produits optionnels et produits dérivés sur la volatilité des marchés.

En outre, en complément de l'analyse financière, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse extra-financière, basée sur des critères ESG.

Le processus d'investissement se déroule de la manière suivante :

Etape 1 : allocation d'actifs générale

Elaboration d'un scénario de marché s'appuyant sur l'analyse fondamentale. Les perspectives macroéconomiques et la stratégie d'Amundi Asset Management servent de référence à l'élaboration du scénario de marché à horizon de 6 à 12 mois.

Des comités de gestion permettent d'analyser les comportements des marchés, d'évaluer les thèmes d'investissement et les supports d'investissement sélectionnés afin de décider des modifications tactiques éventuelles dans les portefeuilles.

L'allocation de risque entre les différentes stratégies est gérée en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les conclusions du comité de gestion de l'équipe permettent ainsi d'élaborer une hiérarchisation au sein de ces classes d'actifs basée sur le couple rendement/risque. A partir de l'ensemble de ces vues, l'équipe de gestion établit son allocation entre les différentes stratégies, de laquelle découlera la construction du portefeuille.

Stratégies utilisées : Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion peut mettre en place différents types de stratégie :

Stratégies actions : l'allocation entre les différents marchés d'actions (segmentation par zone géographique et par pays) et sous marchés d'actions (segmentation par secteur, style de gestion et par taille de capitalisation) sera faite en fonction de l'analyse de la situation économique de chaque zone et de la valorisation de chaque segment de marché.

Compte tenu du caractère flexible de la politique d'exposition aux différents marchés, le gérant pourra développer des thématiques particulières (immobilier, petites ou moyennes capitalisations), en fonction de ses anticipations et de l'espérance de rendement absolu de ces thématiques et ce afin de profiter de perspectives de croissance plus encourageantes sur certains segments et/ou de niveaux de valorisation attractifs.

Stratégies obligataires : La sensibilité aux taux du portefeuille est comprise entre -2 et +10.

Stratégies directionnelles, de valeur relative et de courbe : Gestion active du risque obligataire global du portefeuille par l'allocation de la sensibilité sur les marchés obligataires internationaux ou sur des segments de courbe selon les anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux.

Stratégies d'intervention sur les grands secteurs des marchés obligataires et monétaires, à savoir : les marchés de crédit (Investment Grade et High Yield), les marchés de dettes émergentes (y compris en devises), les obligations indexées sur l'inflation, les émissions convertibles et toute autre classe d'actif obligataire suffisamment liquide qui viendrait à apparaître dans l'univers obligataire.

Stratégies devises : la gestion peut mettre en place une gestion active du risque de change liée soit à l'exposition devise générée par les OPC sélectionnés (couverture de la position de change induite par les OPC achetés), soit à la nécessité de prendre une position de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

Stratégies volatilités : Positions acheteuses et vendeuses de volatilité sur indices boursiers, actions, taux d'intérêt et change par le biais d'instruments dérivés.

SG PATRIMOINE

Stratégie "actifs réels" : à titre de diversification, le fonds pourra investir, au regard des opportunités qui se présentent, dans des titres ou assimilés (actions, obligations...) cotés ou non cotés représentatifs de l'économie réelle et/ou de tout secteur d'activité, et notamment des grandes tendances mondiales suivantes : technologie, environnement, démographie, globalisation et évolutions sociétales.

Etape 2 : intégration ESG et analyse extra-financière

Une fois l'allocation du portefeuille déterminée, l'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les émetteurs et les OPC les plus vertueux.

Le Fonds a vocation à investir dans des titres ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

L'univers d'investissement pour les composantes actions et obligations peut-être représenté par l'indice composite : 50% indice MSCI ACWI + 40% BofA Global Large Cap Corporate + 10% BofA Global High yield.

1- Sélection des titres en direct

1) Analyse extra-financière : nature des critères ESG

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :

- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.
- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale
- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire).

2) Approche ESG

L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste de la manière suivante :

1. application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial⁽¹⁾, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

(1) United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption

2. application des règles d'intégration ESG suivantes :

- exclusion des émetteurs notés G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur à G alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.
- l'OPC vise à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'indice représentatif de son univers d'investissement pour ses composantes actions et obligations d'entreprises ;

SG PATRIMOINE

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne pondérée par les actifs du score ESG des émetteurs, basée sur le modèle de notation ESG d'Amundi ;
- Le score ESG des OPC dans lesquels le portefeuille est investi est calculé par analyse en transparence des positions détenues par chaque OPC, et agrégé au calcul du score ESG du portefeuille.
- le taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) est établi conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

Les titres d'Etats ne représentent pas l'essentiel de l'actif net du fonds et à ce titre n'entrent pas dans le calcul des normes chiffrées ci-dessus.

Le fonds peut être exposé de manière marginale et indirecte à des émetteurs ne respectant pas les critères d'exclusion, au travers de positions prises sur des futures.

3. Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

Limite de l'approche retenue

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

4. mise en place d'une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

2- Sélection des OPC

Le Fonds a vocation à principalement investir dans des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ».

La sélection des OPC est un des moyens utilisés par les gérants pour atteindre l'objectif de score ESG du portefeuille. Dans ce but, le fonds investit principalement dans des OPC dont le profil ESG est connu de manière détaillée au moyen d'une analyse en transparence des titres qu'ils détiennent.

Il peut s'agir d'OPC internes c'est-à-dire gérés par une société de gestion du groupe Amundi et d'OPC externes.

Le Fonds combine ainsi plusieurs approches ESG correspondant à celles mises en œuvre dans les OPC internes ou externes sélectionnés.

1) Les OPC internes

Les OPC internes sélectionnés intègrent à leur niveau des caractéristiques extra-financières basées sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon les critères décrits ci-dessus.

2) Les OPC externes

Pour sélectionner les OPC externes (c'est-à-dire ceux gérés par une société tierce, extérieure au groupe Amundi), l'équipe de gestion s'appuie sur les analyses de l'équipe de sélection de fonds d'Amundi.

Concernant la prise en compte des critères ESG, les OPC externes sont sélectionnés selon les critères suivants :

1- La possibilité d'une analyse détaillée en transparence du profil ESG des émetteurs détenus.

2- La compatibilité avec l'objectif visé par le portefeuille en matière de score ESG.

La sélection d'OPC externes classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure » repose plus particulièrement sur les critères suivants :

1. de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles ;

2. de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPC ;

3. de qualité du reporting des OPC (analyse ESG, périodicité et attribution de performance pertinentes).

SG PATRIMOINE

Limite de l'approche retenue

Les OPC externes sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds ; à ce titre, ils peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes.

Etape 3 : sélection des valeurs et construction du portefeuille

La construction est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Le risque global est analysé et décomposé à chaque étape à partir d'outils de contrôle du risque.

Plus spécifiquement, concernant le choix des OPC, le processus de sélection s'appuie sur des analyses quantitatives et qualitatives réalisées par une équipe dédiée à la sélection d'OPC. L'équipe de gestion sélectionne les fonds en fonction du couple rendement/risque, des anticipations de marché et des contraintes et objectifs de l'OPC.

Contrôle de risque :

Les outils de suivi de portefeuilles permettent de suivre quotidiennement l'évolution des indicateurs de risque du fonds géré et des fonds sous-jacents utilisés, notamment le niveau de risque global de chaque portefeuille, les principaux facteurs de risque ainsi que la contribution au risque de chaque fonds utilisé.

L'équipe de gestion met en place un processus d'encadrement des risques permettant de s'adapter aux mouvements de marché par des stratégies réactives et de précaution.

Ainsi, l'équipe de gestion pourra notamment, lors de forts replis, écarter des allocations stratégiques pour se replier vers des actifs de type monétaire.

2. Description des actifs utilisés (hors dérivés)

Actions :

L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 25% à 65% de l'actif et se fera au travers de titres en direct ou d'OPC ouverts.

L'exposition aux actions pourra également se faire via l'investissement dans des parts/ actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles.

L'allocation entre les différentes zones géographiques sera fonction des anticipations de l'équipe de gestion. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préétablie.

Le fonds pourra également s'exposer, dans une limite de 10% de son actif net, aux actions non cotées:

- émises par des petites et moyennes sociétés ainsi que dans des sociétés de taille intermédiaire. Ces sociétés pourront être de tout secteur d'activité et de toute zone géographique.

- via l'investissement dans des parts/ actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles non cotés.

Taux :

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. Toutefois, cette dernière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle se fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

La part des investissements aux produits de taux et monétaires (y compris via OPC) pourra varier dans une fourchette de 0 à 100% de l'actif net.

Le fonds pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, dans tout type de dette, publique ou privée, de tout type d'émetteur, sans contrainte de zone géographique, de devise ou de notation de crédit. La dette publique ne peut représenter plus de 50% de l'actif net.

Les obligations pourront avoir une notation allant de AAA à D dans l'échelle de notation de Standard&Poor's et/ou allant de Aaa à C dans celle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la Société de Gestion. Toutefois, des obligations spéculatives non notées pourront être sélectionnées.

Le fonds pourra investir, jusqu'à 10% de son actif net, en obligations subordonnées ou subordonnées complexes (dites "obligations Convertibles Contingentes").

SG PATRIMOINE

Les obligations Contingent Convertibles sont des titres subordonnés qui présentent la particularité de pouvoir être convertis en actions par un fait générateur extérieur et un risque spécifique difficile à appréhender. Ce type d'actif présente notamment un risque de liquidité.

Ces obligations seront émises par des émetteurs privés de toutes zones géographiques et libellés en toutes devises. Ces titres pourront être de toute notation.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 10% de son actif net, en obligations non cotées émises par des émetteurs privés et/ou émises par des fonds d'investissement et/ou des organismes de titrisation, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques.

La gestion de la trésorerie sera assurée par l'intermédiaire d'OPC monétaires, d'instruments monétaires (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (billet de trésorerie euro) de prise en pension ou de dépôts.

Devises :

Toutes devises, OCDE et hors OCDE.

L'exposition au risque de change hors euro, après prise en compte des dérivés, est limitée à une fois l'actif net.

Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM français ou étrangers⁽¹⁾
- FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier⁽²⁾

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement. Ils peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui de l'OPCVM.

(1) jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

(2) jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

Amundi AM confie au(x) délégué(s) de gestion la sélection de contreparties. Ce(s) dernier(s) s'appuie(nt) sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de conseil quant à la sélection des contreparties.

Amundi Intermédiation propose à ce(s) dernier(s) une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties, que ce(s) dernier(s) accepte ou modifie.

Par ailleurs, la société de gestion Amundi AM suit les expositions aux contreparties de marché auxquelles sont exposés les portefeuilles délégués. Dans ce cadre, si Amundi AM le juge nécessaire, cette dernière peut par ailleurs imposer des restrictions additionnelles à son/ses délégué(s), selon ses propres critères de risque ou tout autre critère jugé pertinent.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés,
- organisés,
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action,
- taux,
- change,
- crédit
- autres risques : volatilité via indices boursiers

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture,
- exposition,
- arbitrage,

SG PATRIMOINE

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur taux, indices boursiers/ actions, indices de volatilité, de change
- options : sur actions/indices boursiers, indices de CDS (Itraxx, CDX), sur OPC, de change, de taux.
- swaps : de devises, sur actions, sur panier d'actions, de taux, de change, sur indices boursiers.
- contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap)

L'OPCVM pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :

- taux fixe
- taux variable (indexés sur l'€STR, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)
- performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
- optionnel lié à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
- dividendes (nets ou bruts)
- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme.
- dérivés de crédit : Credit Default Swaps.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les contrats à terme sont utilisés (i) à l'achat et à la vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires ou actions, et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays ou zones (ii) à l'achat et ou à la vente sur les indices de volatilité des marchés d'actions, soit dans le but de protéger le portefeuille contre une hausse de la volatilité des marchés, soit pour l'exposer à la baisse de la volatilité.
- Les futures de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.
- les options sur indices actions et sur OPC consistent (i) en des positions acheteuses d'options pour protéger le portefeuille contre une hausse de la volatilité des marchés, (ii) en des positions d'ajustement de l'exposition globale du portefeuille aux marchés d'actions (valeurs, secteurs et zones géographiques). Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office.
- les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts consistent :
 - (i) en des positions acheteuses et/ou vendeuses d'options pour protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés
 - (ii) des positions en « spread » (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés monétaires (contrats Euribor et eurodollars).
- les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.
- les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour gérer ou couvrir le risque de change du portefeuille.
- les swaps de taux, sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des indices actions lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.
- les swaps de change sont utilisés de manière extensive pour gérer la trésorerie du portefeuille.
- L'OPCVM pourra conclure des dérivés de crédit (Credit Default Swap, Itraxx et CDX) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments (seuls les CDS qui portent sur des entités de référence bénéficiant d'une notation minimale BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poor's ou équivalente pourront faire l'objet d'une anticipation à la baisse) ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs.
- L'OPCVM pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) dans le but de couvrir le portefeuille et se protéger contre les risques listés ci-dessus.

SG PATRIMOINE

Les actifs détenus par l'OPCVM et sur lesquels portent les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) sont conservés auprès du dépositaire.

A titre indicatif, les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 25 % de l'actif net, avec un maximum de 100 % de l'actif net.

4. Description des titres intégrant des dérivés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action,
- taux,
- change,
- crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture,
- exposition,
- arbitrage,

Nature des instruments utilisés

- Les obligations convertibles cotées
- les obligations convertibles non cotées (jusqu'à 10% de l'actif net)
- Bons de souscription d'actions cotés
- Bons de souscription d'actions non cotés (jusqu'à 10% de l'actif net)
- les obligations puttables
- les obligations callables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les obligations convertibles sont utilisées pour ajuster l'exposition globale du portefeuille aux marchés d'actions et marchés obligataires.
- les bons de souscription d'actions sont utilisés aux fins de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux actions. les obligations callables et puttables sont utilisées pour ajuster l'exposition au marché du crédit.

5. Dépôts

L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

L'OPCVM peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier.

Ces opérations porteront sur les actifs éligibles au sens de la réglementation. Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

- gestion de la trésorerie : au travers de prises en pensions de titres ;
- optimisation des revenus et de la performance de l'OPCVM ;
- contribution éventuelle à la surexposition de l'OPCVM.

L'Engagement du fonds est limité à 200%.

SG PATRIMOINE

Récapitulatif des proportions utilisées :

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	70%	70%	90%	20%
Proportion attendue de l'actif net	17.5%	17.5%	22.5%	5%

8- Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou aux dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS)) :

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu :

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en collatéral ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de gestion de l'OPCVM figure dans le prospectus du maître.

Profil de risque :

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Le profil de risque du maître est le suivant :

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître :

Les risques encourus sur le fonds sont :

Les risques liés à la classification :

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés d'actions, de taux et de change. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque actions : il s'agit du risque de baisse des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé.

Risque lié à la capitalisation des sociétés : les investissements du FCP pourront être réalisés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

SG PATRIMOINE

Avertissement pays émergents : les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; ainsi, certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds et peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. En outre, les mouvements de baisse de marché peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les risques spécifiques liés à la gestion :

Risque lié aux stratégies d'arbitrage mises en oeuvre : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ces derniers.

En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Avertissement lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Risque de volatilité des obligations convertibles et des instruments financiers à terme : il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles et des instruments financiers à terme lié à la volatilité de leur composante optionnelle.

Risque lié aux obligations convertibles : il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser.

Les autres risques :

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque lié à la sur exposition : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque lié aux actions et obligations non cotées (accessoire) : ces titres présentent, d'une part, un risque de liquidité en raison de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance; d'autre part, ces titres présentent un risque de valorisation en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément.

Ainsi, le fait de ne pouvoir céder ces titres dans les délais et aux prix initialement envisagés pourra impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées (accessoire) : Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: l'OPC qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire) : Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres quasi-perpétuels : annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action, remboursement du capital et paiement des coupons "subordonnés" à ceux des autres créanciers ayant des obligations de rang supérieur, possibilité

SG PATRIMOINE

d'appel en cours de vie à des niveaux prédéterminés. Ces spécificités peuvent être déclenchées, en tout ou partie et à tout moment, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision discrétionnaire et arbitraire de ce dernier ou avec l'approbation de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de contrepartie : L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) : L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs ayant une stratégie d'investissement à long terme et recherchant une exposition aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises internationales.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de ce FCP ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »).⁽¹⁾

(1) L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

Régime fiscal :

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Vie du FCP sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
01/01/2023	DICI	Modification	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 novembre 2022.	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.
01/01/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.	Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du fonds maître via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : http://www.societegeneralegestion.fr .
01/01/2023	NOTE DETAILLEE	Ajout	L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).	L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
01/01/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	<p>Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.</p> <p>La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. <p>Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan</p>	<p>Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.</p> <p>La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.</p> <p>Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH "), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.</p>	<p>objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.</p> <p>Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce</p>	

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là.</p> <p>Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.</p> <p>A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des</p>	

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.	
01/01/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Date de mise à jour du prospectus : 28 novembre 2022	Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023
01/01/2023	REGLEMENT	Modification	Date de la mise à jour du règlement : 28 novembre 2022	Date de la mise à jour du règlement : 1er janvier 2023

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.	Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
23/05/2023	PCD	Modification	La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.	La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.
23/05/2023	PCD	Modification	Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.	Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
23/05/2023	PCD	Modification	La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.	La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.	investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.
23/05/2023	PCD	Suppression	X	
23/05/2023	PCD	Suppression	X	
23/05/2023	PCD	Suppression	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
23/05/2023	PCD	Suppression	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
23/05/2023	PCD	Suppression	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
23/05/2023	PCD	Suppression	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
23/05/2023	PCD	Modification	Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.	Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.	Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.
23/05/2023	PCD	Modification	Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?	Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'équipe de gestion du fonds maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus de sélection des titres vifs et des OPC.</p> <p>Concernant les titres vifs, l'équipe de gestion du fonds maître prend en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.</p> <p>L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".</p> <p>L'OPC peut également détenir des OPC. L'équipe de gestion du fonds maître a vocation à sélectionner des</p>	<p>L'équipe de gestion du fonds maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus de sélection des titres vifs et des OPC.</p> <p>Concernant les titres vifs, l'équipe de gestion du fonds maître prend en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.</p> <p>L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".</p> <p>L'OPC peut également détenir des OPC. L'équipe de gestion du fonds maître a vocation à sélectionner des</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>OPC sous-jacents qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Elle cherche ainsi à privilégier les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Il peut s'agir indifféremment d'OPC internes (i.e gérés par une société de gestion du Groupe Amundi) ou externes.</p> <p>Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître ont vocation à mettre en œuvre les principes mentionnés ci-dessus c'est-à-dire en sélectionnant les titres selon la notation ESG de l'émetteur.</p> <p>En ce qui concerne les fonds tiers, l'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur les diligences qualitatives effectuées sur les sociétés de gestion des sous-jacents et leur politique d'investissement responsable, ainsi que sur les engagements liés à SFDR et taxonomie et la méthodologie des fonds eux-mêmes.</p> <p>L'intégration de critères de durabilité basée sur la prise en compte de critères ESG permet ainsi de promouvoir, au sein du fonds maître, les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).</p>	<p>environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Il peut s'agir indifféremment d'OPC internes (i.e gérés par une société de gestion du Groupe Amundi) ou externes.
Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître ont vocation à mettre en œuvre les principes mentionnés ci-dessus c'est-à-dire en sélectionnant les titres selon la notation ESG de l'émetteur.
En ce qui concerne les fonds tiers, l'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur les diligences qualitatives effectuées sur les sociétés de gestion des sous-jacents et leur politique d'investissement responsable, ainsi que sur les engagements liés à SFDR et taxonomie et la méthodologie des fonds eux-mêmes.

L'intégration de critères de durabilité basée sur la prise en compte de critères ESG permet ainsi de promouvoir, au sein du fonds maître, les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).</p>
23/05/2023	PCD	Modification	Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?	Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'équipe de gestion du fonds maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus de sélection des titres vifs et des OPC.</p> <p>Concernant les titres vifs, l'équipe de gestion du fonds maître prend en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.</p> <p>L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".</p> <p>L'OPC peut également détenir des OPC. L'équipe de gestion du fonds maître a vocation à sélectionner des OPC sous-jacents qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Elle cherche ainsi à privilégier les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Il peut s'agir indifféremment</p>	<p>L'équipe de gestion du fonds maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus de sélection des titres vifs et des OPC.</p> <p>Concernant les titres vifs, l'équipe de gestion du fonds maître prend en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.</p> <p>L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".</p> <p>L'OPC peut également détenir des OPC. L'équipe de gestion du fonds maître a vocation à sélectionner des OPC sous-jacents qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Elle cherche ainsi à privilégier les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Il peut s'agir indifféremment d'OPC internes (i.e gérés par une société de gestion du Groupe Amundi) ou externes. Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître ont vocation à mettre en œuvre les principes mentionnés ci-dessus c'est-à-</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>d'OPC internes (i.e gérés par une société de gestion du Groupe Amundi) ou externes.</p> <p>Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître ont vocation à mettre en œuvre les principes mentionnés ci-dessus c'est-à-dire en sélectionnant les titres selon la notation ESG de l'émetteur.</p> <p>En ce qui concerne les fonds tiers, l'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur les diligences qualitatives effectuées sur les sociétés de gestion des sous-jacents et leur politique d'investissement responsable, ainsi que sur les engagements liés à SFDR et taxonomie et la méthodologie des fonds eux-mêmes.</p> <p>L'intégration de critères de durabilité basée sur la prise en compte de critères ESG permet ainsi de promouvoir, au sein du fonds maître, les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).</p>	<p>dire en sélectionnant les titres selon la notation ESG de l'émetteur.</p> <p>En ce qui concerne les fonds tiers, l'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur les diligences qualitatives effectuées sur les sociétés de gestion des sous-jacents et leur politique d'investissement responsable, ainsi que sur les engagements liés à SFDR et taxonomie et la méthodologie des fonds eux-mêmes.</p> <p>L'intégration de critères de durabilité basée sur la prise en compte de critères ESG permet ainsi de promouvoir, au sein du fonds maître, les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?</p>	<p>Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du fonds maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent. La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un 	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du fonds maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent. La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général : - la dimension de gouvernance :

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme. <p>La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>	<p>elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?	Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du fonds maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent. La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un 	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du fonds maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent. La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ; - la dimension de gouvernance :

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme. <p>La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>	<p>elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?</p>	<p>Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :</p> <p>1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et</p> <p>2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.</p> <p>La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.</p>	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :
1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.</p> <p>La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.</p> <p>Des informations complémentaires sur les critères utilisés figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante : https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management</p> <p>Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.</p>	<p>viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

Des informations complémentaires sur les critères utilisés figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment</p>	<p>Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?	durable contribue-t-il à ces objectifs?
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :</p> <p>1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et</p> <p>2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.</p> <p>La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité,</p>	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :
1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>communautés locales et droits de l'homme.</p> <p>Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.</p> <p>La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.</p> <p>Des informations complémentaires sur les critères utilisés figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante : https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management</p> <p>Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.</p>	<p>exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

Des informations complémentaires sur les critères utilisés figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?	Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?
23/05/2023	PCD	Modification	Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi utilise deux tests : - le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Obligatoires (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Obligatoires dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Obligatoires inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 22/2018 de la	Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi utilise deux tests : - le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Obligatoires (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Obligatoires dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Obligatoires inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 22/2018 de la

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais s'efforce de les inclure progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ;</p> <p>- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.</p> <p>Des informations complémentaires sur les critères utilisés pour déterminer si un investissement ne cause pas de préjudice important figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante : https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management</p> <p>Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.</p>	<p>mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ;
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.

Des informations complémentaires sur les critères utilisés pour déterminer si un investissement ne cause pas de préjudice important figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution. <p>Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.</p> <p>La prise en compte des</p>	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">
- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.
Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

La prise en compte des incidences négatives au sein des OPC externes sous-jacents détenus par le fonds maître dépend des méthodologies propres à chaque société de gestion de ces sous-jacents.

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			incidences négatives au sein des OPC externes sous-jacents détenus par le fonds maître dépend des méthodologies propres à chaque société de gestion de ces sous-jacents.	

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.</p> <p>Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, la mesure de la conformité des</p>	<p>Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.</p> <p>Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, la mesure de la conformité des investissements durables aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est spécifique</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			investissements durables aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est spécifique à chaque société de gestion de ces sous-jacents.	à chaque société de gestion de ces sous-jacents.
23/05/2023	PCD	Modification	Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?	Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi utilise deux tests :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Obligatoires (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Obligatoires dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Obligatoires inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 22/2018 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais s'efforce de les inclure progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ; - Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques 	<p>Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi utilise deux tests :
- le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Obligatoires (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Obligatoires dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées).
Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Obligatoires inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 22/2018 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais s'efforce de les inclure progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ;
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.</p> <p>Des informations complémentaires sur les critères utilisés pour déterminer si un investissement ne cause pas de préjudice important figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante : https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management</p> <p>Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.</p>	<p>performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.

Des informations complémentaires sur les critères utilisés pour déterminer si un investissement ne cause pas de préjudice important figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution. <p>Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.</p> <p>La prise en compte des</p>	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">
- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.
Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

La prise en compte des incidences négatives au sein des OPC externes sous-jacents détenus par le fonds maître dépend des méthodologies propres à chaque société de gestion de ces sous-jacents.

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			incidences négatives au sein des OPC externes sous-jacents détenus par le fonds maître dépend des méthodologies propres à chaque société de gestion de ces sous-jacents.	

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.</p> <p>Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, la mesure de la conformité des</p>	<p>Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.</p> <p>Concernant les OPC externes détenus par le fonds maître, la mesure de la conformité des investissements durables aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est spécifique</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			investissements durables aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est spécifique à chaque société de gestion de ces sous-jacents.	à chaque société de gestion de ces sous-jacents.
23/05/2023	PCD	Modification	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques</p>	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Tout autre investissement</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			durables sur le plan environnemental.	durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
23/05/2023	PCD	Modification	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?	Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?
23/05/2023	PCD	Modification	Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?	Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Oui</p> <p>Concernant les titres en direct que le fonds maître peut détenir, les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, sont pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ». - Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation. - Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à 	<p>Oui, Concernant les titres en direct que le fonds maître peut détenir, les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, sont pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :
- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.</p> <p>- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.</p> <p>Le fonds maître peut également investir dans des OPC gérés soit par des sociétés de gestion externes soit par une société d'Amundi. Le fonds maître prend en compte les Principales Incidences Négatives en investissant majoritairement dans des</p>	<p>société et l'économie mondiale.</p> <p>
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Le fonds maître peut également investir dans des OPC gérés soit par des sociétés de gestion externes soit par une société d'Amundi. Le fonds maître prend en compte les Principales Incidences Négatives en investissant majoritairement dans des fonds qui prennent en compte les PAI.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			fonds qui prennent en compte les PAI.	

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Oui</p> <p>Concernant les titres en direct que le fonds maître peut détenir, les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, sont pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ». - Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation. - Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à 	<p>Oui, Concernant les titres en direct que le fonds maître peut détenir, les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, sont pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :
- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.</p> <p>- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.</p> <p>Le fonds maître peut également investir dans des OPC gérés soit par des sociétés de gestion externes soit par une société d'Amundi. Le fonds maître prend en compte les Principales Incidences Négatives en investissant majoritairement dans des</p>	<p>société et l'économie mondiale.</p> <p>
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Le fonds maître peut également investir dans des OPC gérés soit par des sociétés de gestion externes soit par une société d'Amundi. Le fonds maître prend en compte les Principales Incidences Négatives en investissant majoritairement dans des fonds qui prennent en compte les PAI.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			fonds qui prennent en compte les PAI.	
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit ?	Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit ?	Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?	Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Sur les titres vifs, le fonds maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). <p>Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître appliquent également des exclusions.</p> <p>L'OPC maître applique également les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion sur les titres vifs des émetteurs notés G à l'achat ; - approche dite en « amélioration de note » : il vise à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'indice représentatif de son univers d'investissement pour ses composantes actions et obligations d'entreprises. Le score ESG des OPC dans lesquels le portefeuille est investi est calculé par analyse en transparence des 	<p>Sur les titres vifs, le fonds maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). <p>Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître appliquent également des exclusions.</p> <p>L'OPC maître applique également les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion sur les titres vifs des émetteurs notés G à l'achat ; - approche dite en « amélioration de note » : il vise à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'indice représentatif de son univers d'investissement pour ses composantes actions et obligations d'entreprises. Le score ESG des OPC dans lesquels le portefeuille est investi est calculé par analyse en transparence des positions détenues par chaque OPC, et agrégé au calcul du score ESG du portefeuille ; - le taux de couverture des titres en portefeuille est conforme aux règles de l'AMF (taux de 75% ou 90% selon la nature de l'instrument financier concerné).

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>positions détenues par chaque OPC, et agrégé au calcul du score ESG du portefeuille ;</p> <p>- le taux de couverture des titres en portefeuille est conforme aux règles de l'AMF (taux de 75% ou 90% selon la nature de l'instrument financier concerné).</p>	
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?</p>	<p>Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Sur les titres vifs, le fonds maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). <p>Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître appliquent également des exclusions.</p> <p>L'OPC maître applique également les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion sur les titres vifs des émetteurs notés G à l'achat ; - approche dite en « amélioration de note » : il vise à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'indice représentatif de son univers d'investissement pour ses composantes actions et obligations d'entreprises. Le score ESG des OPC dans lesquels le portefeuille est investi est calculé par analyse en transparence des 	<p>Sur les titres vifs, le fonds maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). <p>Les OPC internes sélectionnés par le fonds maître appliquent également des exclusions.</p> <p>L'OPC maître applique également les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion sur les titres vifs des émetteurs notés G à l'achat ; - approche dite en « amélioration de note » : il vise à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'indice représentatif de son univers d'investissement pour ses composantes actions et obligations d'entreprises. Le score ESG des OPC dans lesquels le portefeuille est investi est calculé par analyse en transparence des positions détenues par chaque OPC, et agrégé au calcul du score ESG du portefeuille ; - le taux de couverture des titres en portefeuille est conforme aux règles de l'AMF (taux de 75% ou 90% selon la nature de l'instrument financier concerné).

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			positions détenues par chaque OPC, et agrégé au calcul du score ESG du portefeuille ; - le taux de couverture des titres en portefeuille est conforme aux règles de l'AMF (taux de 75% ou 90% selon la nature de l'instrument financier concerné).	
23/05/2023	PCD	Modification	Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t'il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?	Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?
23/05/2023	PCD	Modification	Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t'il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?	Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?	Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.</p> <p>Ces principes sont aussi applicables aux OPC dans lesquels le fonds maître peut investir.</p>	<p>L'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.</p> <p>Ces principes sont aussi applicables aux OPC dans lesquels le fonds maître peut investir.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?</p>	<p>Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.</p> <p>Ces principes sont aussi applicables aux OPC dans lesquels le fonds maître peut investir.</p>	<p>L'équipe de gestion du fonds maître s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.</p> <p>Ces principes sont aussi applicables aux OPC dans lesquels le fonds maître peut investir.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.</p>	<p>L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ; - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit 	<p>Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements; - des dépenses d'investissement(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.	verte par exemple; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.
23/05/2023	PCD	Modification	L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.	L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.
23/05/2023	PCD	Modification	Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % : - du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ; - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.	Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements; - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?	Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	Au sein du fonds maître, au moins 75% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, le fonds maître s'engage à détenir un minimum de 5% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.	Au sein du fonds maître, au moins 75% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, le fonds maître s'engage à détenir un minimum de 10% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?	Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?
23/05/2023	PCD	Modification	Au sein du fonds maître, au moins 75% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, le fonds maître s'engage à détenir un minimum de 5% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.	Au sein du fonds maître, au moins 75% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, le fonds maître s'engage à détenir un minimum de 10% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.
23/05/2023	PCD	Modification	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 75%	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S 7500%
23/05/2023	PCD	Modification	#2 Autres 25%	#2 Autres 25%
23/05/2023	PCD	Modification	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 75%	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S 7500%
23/05/2023	PCD	Modification	#2 Autres 25%	#2 Autres 25%
23/05/2023	PCD	Modification	#1A Durables 10%	#1A Durables 10%
23/05/2023	PCD	Modification	#1B Autres caractéristiques E/S 0%	#1B Autres caractéristiques E/S 0%

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	#1A Durables 10%	#1A Durables 10%
23/05/2023	PCD	Modification	#1B Autres caractéristiques E/S 0%	#1B Autres caractéristiques E/S 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie 0%	Alignés sur la taxinomie 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres 0%	Environnementaux autres 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Sociaux 0%	Sociaux 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie 0%	Alignés sur la taxinomie 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres 0%	Environnementaux autres 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Sociaux 0%	Sociaux 0%
23/05/2023	PCD	Modification	Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?	Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?
23/05/2023	PCD	Modification	Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?	Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.</p> <p>Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.</p> <p>Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.</p>	<p>Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.</p> <p>Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.</p>
23/05/2023	PCD	Modification	<p>Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.</p> <p>Les activités habilitantes permettent directement à</p>	<p>Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.</p> <p>Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.</p>

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.</p> <p>Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.</p>	
23/05/2023	PCD	Modification	Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?	Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?
23/05/2023	PCD	Modification	Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?	Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?
23/05/2023	PCD	Modification	1. Investissements alignés sur la taxinomie incluant les obligations souveraines*	1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds*
23/05/2023	PCD	Modification	1. Investissements alignés sur la taxinomie incluant les obligations souveraines*	1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds*
23/05/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)	Taxonomy-aligned
23/05/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)	Taxonomy-aligned
23/05/2023	PCD	Modification	Non alignés sur la taxinomie	Other investments
23/05/2023	PCD	Modification	Non alignés sur la taxinomie	Other investments
23/05/2023	PCD	Modification	2. Investissements alignés sur la taxinomie hors obligations souveraines*	2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds*
23/05/2023	PCD	Modification	2. Investissements alignés sur la taxinomie hors obligations souveraines*	2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds*
23/05/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie	Taxonomy-aligned

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			(incluant le gaz fossile et le nucléaire)	
23/05/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)	Taxonomy-aligned
23/05/2023	PCD	Modification	Non alignés sur la taxinomie	Other investments
23/05/2023	PCD	Modification	Non alignés sur la taxinomie	Other investments
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?	Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?	Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?	Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?	Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?	Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?
23/05/2023	PCD	Modification	Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?	Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?
23/05/2023	PCD	Modification	Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?	Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?
23/05/2023	PCD	Modification	Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?	Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?
23/05/2023	PCD	Modification	Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est	Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur

SG PATRIMOINE

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?	les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?
23/05/2023	PCD	Modification	Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?	Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?
23/05/2023	PCD	Modification	Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?	Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?
23/05/2023	PCD	Modification	Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?	Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?
23/05/2023	PCD	Modification	Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?	Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?
23/05/2023	PCD	Modification	Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?	Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?
23/05/2023	PCD	Ajout		23/05/2023.

Rapport d'activité

Septembre 2022

Sur fond d'inflation toujours très élevée et de resserrement monétaire, la conjoncture a continué de se détériorer dans les grandes économies avancées en septembre.

Au cours du mois de septembre, l'activité a continué de ralentir en restant relativement soutenue aux Etats-Unis. L'inflation reste à un niveau élevé, la baisse du prix de l'essence ayant eu moins d'effet qu'escompté. Le resserrement de la politique monétaire, visant à contrecarrer l'inflation, pénalise certains secteurs (à commencer par l'immobilier) tandis que le niveau très élevé du dollar est également un frein. Cependant, les grands indicateurs du climat des affaires (dont les indices ISM), quoique sur une dynamique descendante, continuent eux de signaler une expansion. En Zone Euro, la conjoncture européenne a poursuivi sa dégradation, sur fond de prix du gaz très élevés et de craintes toujours vives concernant l'approvisionnement en énergie durant l'hiver. A ces craintes, s'ajoute une confiance des ménages qui inscrit des nouveaux point bas record. Pour l'heure cependant, le marché du travail est relativement épargné (taux de chômage toujours au plus bas depuis la création de la Zone Euro, à 6,6%). Enfin, sur le plan politique, les élections italiennes ont abouti à la victoire d'une coalition très marquée à droite, tandis que les gouvernements ont tenté de se mettre d'accord sur une réponse coordonnée à la crise énergétique. En Chine, alors que les données économiques confirment que la reprise s'est poursuivie en août, les autorités ont de nouveau durci les conditions de circulation liées au Covid. L'activité s'en trouve de nouveau pénalisée, également du fait des difficultés du secteur immobilier. Dans le reste des pays émergents, globalement, la dynamique de croissance s'est détériorée en raison d'une décélération des exportations concomitante au ralentissement du commerce mondial et de la demande interne affaiblie par des niveaux élevés d'inflation.

Aux Etats-Unis, l'inflation a été plus forte que prévu en août (8,3%, après 8,5% en juillet) et en Europe celle-ci a atteint le seuil des 10,0% en septembre, après 9,1% en août (4,8% pour l'inflation sous-jacente, après 4,3%).

Dans le cadre de la lutte contre cette inflation, la Réserve Fédérale a monté le taux des Fed Funds de 0,75% en septembre pour le porter à 3-3,25% et a continué de communiquer sur le fait qu'elle entendait continuer même au prix d'une hausse du chômage. La BCE a également remonté ses taux directeurs de 0,75% en septembre, portant le taux de rémunération des dépôts à ce même niveau et le taux de refinancement à 1,25%, et a indiqué qu'elle poursuivrait ce resserrement au cours des prochains mois.

Une nouvelle baisse des marchés actions

Le ton plus agressif des banques centrales a entraîné une nouvelle baisse du marché mondial des actions en septembre. Le MSCI World AC a perdu -8,6% sur le mois. Le marché américain cède -9,4 %. Le marché de la Zone Euro (-6,4 %) a suivi la tendance baissière. Le marché japonais a baissé de -7,2%, le marché des actions émergentes (-9,6%) et la Chine, principal détracteur, a reculé de -14,2%.

Les marchés de taux d'intérêt sont toujours marqués par une forte volatilité. Les taux restent à la hausse. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Les banques centrales considèrent que l'inflation reste une priorité. En Europe, les importants volumes d'émission à venir exercent une pression à la hausse sur les taux.

Dans ce contexte, après avoir profité d'un repositionnement tactique, nous avons légèrement renforcé notre niveau d'exposition aux actions sur le mois à 53%.

Notre exposition aux obligations d'entreprises des meilleures notations est restée stable autour de 35% du portefeuille. Notre exposition au crédit haut rendement reste limitée à 7%.

Du côté des obligations souveraines, nous avons réduit notre exposition aux emprunts d'états américains au profit de la zone « euro core ». Au global, la sensibilité aux taux d'intérêts reste stable à 3,4.

Sur les devises, l'exposition au dollar US est en hausse à 23% tandis que le yen japonais reste stable à 4%. Le portefeuille reste toutefois majoritairement investi en euros à près de 60%.

Dans cet environnement où les tensions géopolitiques regagnent du terrain et où le niveau de volatilité sur les marchés reste élevé, nous favorisons le maintien d'une approche globalement défensive vis-à-vis des actifs risqués. L'inflation reste en effet à des niveaux historiquement hauts, poussant les banquiers centraux à poursuivre leurs politiques de resserrement, malgré les signes de détérioration de l'activité économique. Ceci risque de peser sur le coût des

SG PATRIMOINE

capitaux et sur les perspectives bénéficiaires à venir des entreprises. La sélectivité reste de mise. S'agissant des obligations souveraines, nous maintenons une gestion agile, toutefois les niveaux de valorisations actuels plus attractifs ainsi que les facteurs d'incertitudes présents, pourraient de nouveau pousser les investisseurs vers une recherche de valeurs refuges, ce qui plaiderait en faveur de cette classe d'actif.

Octobre 2022

L'économie mondiale continue de décélérer dans un contexte de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, l'activité économique est restée vigoureuse tout en ralentissant progressivement sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. Les chiffres de la croissance du T3 ont fait état d'un rebond par rapport au T2. Cependant, cette hausse (après deux trimestres négatifs) intègre une forte contribution positive du commerce extérieur. Par ailleurs, les indices ISM portant sur le mois de septembre ont été mitigés, signalant un climat des affaires toujours élevé dans les services, mais un repli sur un rythme de quasi-stagnation dans l'industrie. Sur le même mois, l'économie américaine a créé 263 000 emplois, un chiffre assez élevé mais constituant néanmoins un plus bas depuis janvier. Du côté de la Zone Euro, après plusieurs mois de ralentissement, l'économie a probablement entamé, au début du T4, une phase de récession sur fond de forte hausse des prix de l'énergie. L'indice de confiance des consommateurs est resté particulièrement faible malgré le taux de chômage au plus bas depuis la création de la Zone Euro. Dans le voisinage, le Royaume-Uni a subi un mouvement de défiance des marchés vis-à-vis de sa dette souveraine, qui a conduit à l'intervention de la Banque d'Angleterre et à un changement de gouvernement. Après une bonne résistance de la croissance économique des pays émergents jusqu'à récemment, une décélération est à présent observée dans un contexte de durcissement des conditions financières et de ralentissement de la demande mondiale. Le prix du pétrole est resté élevé en raison des annonces de réduction de production de l'OPEP+, mais les cours des autres matières premières se sont détendus, de même que les indicateurs mesurant les goulots d'étranglement contraignant l'offre.

L'inflation n'a que légèrement baissé, aux Etats-Unis, en septembre, à 8,2% sur 12 mois (après 8,3% en août), l'inflation sous-jacente accélérant, au contraire, à 6,6% sur 12 mois, soit sa plus forte hausse depuis 1982. Elle a poursuivi en Europe sa spectaculaire accélération: sur 12 mois, la hausse de l'indice général des prix a atteint 10,7%, celle de l'indice sous-jacent 5,0%.

Au vu de cette persistance d'une très forte inflation, la Réserve Fédérale américaine a augmenté ses taux de 0,75% et a continué à communiquer sur sa détermination à relever davantage ses taux directeurs. La BCE a également relevé ses taux de 0,75% fin octobre.

Le marché des actions à la hausse

Le MSCI World AC a progressé de +6,0% sur le mois. Le marché américain affiche une performance similaire à celle de la Zone Euro (+7,8%) malgré des résultats décevants des grandes valeurs technologiques. Le MSCI Europe fait moins bien (+6,0%), notamment à cause du Royaume-Uni (+2,7%). Le marché japonais a suivi la tendance haussière (+5,7%). Les marchés émergents ont sous-performé et clôturé le mois en territoire négatif (-2,7%). La Chine (-16,4%) est la principale contributrice à cette baisse alors que les marchés d'Amérique Latine se comportent beaucoup mieux (+7,1%).

Les taux restent globalement orientés à la hausse mais commencent à se stabiliser. Le dernier communiqué de la BCE suggère également une préoccupation croissante concernant les risques de récession et la volonté de prendre en compte l'impact du resserrement monétaire déjà effectué. Dans ce contexte où les banques centrales pourraient mieux prendre en compte le ralentissement économique et ralentir le resserrement monétaire, les marchés du crédit se sont bien comportés.

Dans ce contexte, nous avons effectué un repositionnement tactique, en portant la part des actions à 58%. Nous avons procédé à un allègement du risque sur les marchés émergents (7%) et nous sommes repositionnés sur les actions américaines (25%) et celles de la Zone Euro (23%). A titre de diversification, le portefeuille est également exposé à 5% à l'Europe hors Zone Euro et à 2% aux actions japonaises.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité à hauteur de 34%, réparti entre entreprises européennes (21%) et américaines (13%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 7%.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité à 3,3 à fin octobre. Le fond conserve une préférence pour les obligations souveraines de la zone « euro core » et américaines. Le portefeuille détient dans une moindre mesure des positions sur la dette des états périphériques de la Zone Euro tels que l'Italie et l'Espagne.

SG PATRIMOINE

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé en euros à hauteur de 61%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD à hauteur de 23% et au JPY de 4%, restés stables sur le mois.

Suite aux fortes corrections enregistrées par les marchés financiers depuis le début d'année, des opportunités d'investissements peuvent s'ouvrir. Nous restons donc à court terme à l'affût de telles opportunités, qui peuvent donner lieu à des ajustements tactiques.

Nous restons pour autant prudents à moyen terme, au vu du contexte inflationniste, et suite au maintien d'une posture stricte de la part de la Réserve Fédérale américaine. Nous sommes donc en faveur d'une large diversification, avec une attention particulière portée sur la sélection d'émetteurs de qualité et le suivi des niveaux de liquidité des actifs. Le ralentissement de l'activité économique pourrait par ailleurs maintenir les marchés des actifs risqués sous pression, ce qui appelle à la prudence et au maintien d'une gestion active et flexible, afin d'adapter le portefeuille en cas de regain de volatilité sur les marchés. Enfin, nous restons positifs sur le dollar américain dans ce cet environnement de hausse des taux.

Novembre 2022

Au cours du mois de novembre, l'économie mondiale est restée confrontée aux défis de l'inflation très élevée et des resserrements de politique monétaire dans la majorité des pays.

Bien que la tendance soit au ralentissement, l'économie américaine reste tout de même en légère expansion. Ainsi, malgré un nouveau repli, l'indice ISM manufacturier portant sur octobre s'est maintenu en territoire légèrement positif, et il en est de même pour le secteur des services. En revanche, le taux de chômage a progressé de 3,5% à 3,7%. Si l'économie européenne ralentit et est peut-être déjà entrée en récession, les chiffres publiés en novembre n'en ont pas moins été un peu meilleurs qu'attendu. Les principaux indicateurs du climat des affaires (PMI et IFO portant sur octobre, notamment) ont légèrement rebondi et dépassé les attentes, même s'ils ont continué d'indiquer une contraction de l'activité. Enfin, les états membres de la Zone Euro peinent toujours à s'entendre sur un mécanisme de plafonnement du prix du gaz. L'issue de la guerre en Ukraine demeure toujours incertaine, les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine n'ont pas vraiment diminué au sortir du G20 et les récentes manifestations en Chine, qui au départ dénonçaient la dureté des restrictions Covid en vigueur, semblent maintenant viser directement le régime et interrogent sur la réaction de ce dernier.

L'inflation, bien que toujours très élevée, a diminué davantage aux Etats-Unis qu'attendu en septembre, à 7,7% (indice général) et 6,3% (indice sous-jacent) sur 12 mois. Pour ce qui concerne la Zone Euro, les chiffres de l'inflation ont légèrement reculé en novembre tout en restant très élevés, à 10,0% sur 12 mois (l'inflation sous-jacente se maintenant, pour sa part, inchangée à 5,0%). Ceux des pays émergents semblent indiquer que celle-ci devrait être proche du pic et se stabiliser d'ici la fin de l'année.

Donnant toujours la priorité à la lutte contre l'inflation malgré les risques pour la croissance, la Réserve Fédérale a annoncé, le 2 novembre, une nouvelle hausse des taux Fed Funds de 0,75% (portant leur fourchette à 3,75-4,0%). Après avoir remonté ses taux de 0,75% en octobre, la BCE a continué de communiquer sur la nécessité de les relever davantage au cours des prochains mois. Dans l'ensemble, les banques centrales émergentes ont continué leur resserrement monétaire.

Le marché des actions à la hausse

Le rebond des actions du mois d'octobre s'est poursuivi en novembre, parallèlement à la baisse des rendements obligataires. Le MSCI World AC a progressé de +6,1% sur le mois. De même, la Zone Euro a surperformé le MSCI Europe (+8,3% vs +6,8%) en parti grâce au rebond de l'euro, le Royaume-Uni (+6.7%) est en ligne et la Suisse (+2,7%) ferme la marche. Le MSCI Marchés Emergents ressort en tête ce mois-ci (+11,5%). Les principaux contributeurs sont la Chine (+28,3%) et Taiwan (+17,2%).

Les rendements obligataires affichent une baisse marquée en octobre. Le taux des emprunts d'état américains à 10 ans enregistre un recul de presque 0,5% pour atteindre 3,5%. Les emprunts d'état allemands à 10 ans baissent de 0,32% pour clôturer le mois à 1,8%. Ces mouvements de taux s'expliquent par les bonnes nouvelles du côté de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Les investisseurs anticipent la fin du cycle de hausse de la Fed au premier semestre. Ce contexte a été très favorable aux marchés du crédit.

Dans ce contexte, nous avons renforcé nos positions actions à hauteur de 59% en fin de mois. Nous avons procédé à une réallocation du risque des actions des Etats-Unis (dont le poids a été diminué à 24%) en faveur des actions de la Zone Euro (avec un poids porté à 25%). A titre de diversification, le portefeuille actions est exposé à 2% au Japon et 7% aux pays émergents.

SG PATRIMOINE

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 33%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la Zone Euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 7%.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable de 3,4 à fin novembre. Ils conservent une part majoritaire d'obligations souveraines de la Zone Euro « Core », avec une diversification sur les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne.

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement investi en EUR à hauteur de 61,3%. Le fonds est toutefois exposé à l'USD à hauteur de 20,3% et au JPY à 4,3%.

A court terme, l'inflation et les perspectives de croissance économique restent au cœur des préoccupations des investisseurs, dans un contexte où les risques géopolitiques continuent de dominer l'actualité. Nous nous attendons à une stabilisation de l'inflation mondiale et à une poursuite du ralentissement économique, ce qui nous conduit à reconsidérer les actifs obligataires. Ces derniers redeviennent plus attractifs et pourraient présenter de nouveau un potentiel d'amortissement en cas de détérioration de la conjoncture économique. Ce contexte plaide également en faveur d'une sélectivité accrue, dans une approche globalement défensive vis-à-vis des actifs les plus risqués. Nous suivons ainsi de près l'évolution des marges bénéficiaires des entreprises, et privilégions les émetteurs de qualité et les sociétés à plus faible endettement. Dans une optique de moyen terme, nous conservons notre stratégie de diversification, et restons à l'affût d'opportunités d'investissement.

Décembre 2022

Au cours du mois de décembre, les statistiques économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu.

L'économie américaine a continué d'envoyer des signaux mitigés. Le marché du travail est resté bien orienté, avec 263 000 créations d'emplois en novembre, soit davantage qu'attendu et que le niveau nécessaire pour absorber les nouveaux entrants de la population active. L'indicateur ISM manufacturier, toutefois, s'est installé en zone de légère contraction, sa composante portant sur les nouvelles commandes envoyant un message négatif pour l'activité des mois à venir. A contrario, l'indicateur ISM non manufacturier a nettement surpris à la hausse, signalant un haut niveau d'activité dans les services. En Zone Euro, si l'activité économique a probablement entamé une phase de légère contraction au T4, les chiffres publiés en décembre, comme ceux de novembre, ont été dans l'ensemble un peu moins mauvais qu'anticipé. Les indicateurs PMI, en particulier, ont surpris à la hausse avec des niveaux un peu supérieurs à ceux de novembre, dans l'industrie comme dans les services. Par ailleurs, le prix du gaz naturel, élément clef de la conjoncture européenne cet hiver, a nettement baissé même s'il est resté plusieurs fois supérieur à la moyenne des dernières années. La Chine, quant à elle, a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur le plan géopolitique, la guerre en Ukraine continue, avec ses conséquences négatives sur les marchés et l'économie.

Aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi sa décline, avec une hausse annuelle de 7,1% en novembre (6,0% pour l'inflation sous-jacente), après 7,7% en octobre et un pic à 9,1% en juin. Pour ce qui est de l'Europe, l'inflation a légèrement reflué tout en restant très élevée à 10,1% en novembre (après un pic à 10,6% en octobre), l'inflation sous-jacente se maintenant, pour sa part, à 5,0%.

La Réserve Fédérale a remonté la cible des taux Fed Funds de 0,5%, portant sa borne haute à 4,5%, et communiqué sur le fait que sa tâche de lutte contre l'envolée de l'inflation n'était pas terminée. Au vu de l'inflation toujours très élevée, la BCE a relevé ses taux directeurs de 0,5% également en milieu de mois, portant le taux de rémunération des dépôts à 2,0%.

Le marché des actions à la baisse

Le rebond des actions qui a commencé au début du 4ème trimestre s'est altéré en décembre en réponse à un sursaut des rendements obligataires. Le MSCI World AC a cédé -4,9% sur le mois. Le marché américain, le plus touché, ressort dernier ce mois-ci (-6,0%). L'Europe fait mieux (-2,8%) en grande partie grâce à la résilience du marché britannique (-1,5%). Les marchés émergents (-2,2%) ont mieux réagi et ont surperformé les marchés développés (-5,2%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+4,8%).

Les taux sont restés orientés à la hausse durant le mois de décembre 2022. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 0,5% et a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans. La BCE et la Fed ont durci le ton en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux.

SG PATRIMOINE

Dans ce contexte, après un repositionnement tactique sur le mois précédent, nous optons pour une prise de profit partielle et revenons vers une exposition aux actions réduite, ce qui porte le poids total actions du portefeuille à 58.5% en fin de mois. Nous avons procédé à un allègement du risque sur les actions des Etats-Unis (dont le poids est à 18.5% désormais), et de la Zone Euro (avec un poids réduit à 21.5%) et nous sommes repositionnés sur les actions des marchés émergents (avec un poids porté à 8%).

Pour ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 34%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises européennes (22%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 7%.

Du côté des obligations souveraines, nous avons réduit nos positions sur les dettes souveraines de la Zone Euro « core ». La sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille est ainsi en baisse sur le mois et s'établit à 3,2 en fin de mois.

Pour ce qui concerne les devises, nous avons pris des bénéfices sur l'exposition au dollar américain, qui a été réduite de -3% sur le mois, avec un niveau à 18% désormais au total. Le portefeuille détient toujours une exposition au yen japonais stable à 4% et reste majoritairement exposé à l'euro à hauteur de 63%.

En 2023, la vigueur de l'inflation et la faiblesse de la dynamique économique devraient rester au cœur des préoccupations. Et pour l'heure, les banques centrales maintiennent une politique monétaire restrictive pour tenter de contenir l'inflation. Ceci nous incite à conserver une approche défensive à court terme. Suite au récent rebond des marchés et au vu de la poursuite du ralentissement économique, qui pourrait peser sur les marges des entreprises, nous pensons que la prudence est de mise vis-à-vis des actifs risqués, principalement les actions qui présentent des valorisations plus élevées que le crédit aux entreprises, toutes choses égales par ailleurs. Nous favorisons par ailleurs les émetteurs de qualité, plus susceptibles de résister à une conjoncture économique dégradée et des conditions de financement plus resserrées.

Toutefois, dans une optique de moyen terme, nous restons agiles et constructifs sur les obligations souveraines, et notamment sur la dette souveraine américaine. Nous voyons également des opportunités du côté de la dette des pays périphériques de la Zone Euro. Les signes de décélération de l'inflation et les craintes persistantes concernant la croissance économique devraient à moyen terme affecter la politique monétaire des principales banques centrales. Lorsque l'inflation entamera une trajectoire de baisse régulière, les banquiers centraux devraient revenir de nouveau vers des baisses de taux pour aider les économies à redémarrer. Ceci devrait permettre à l'ensemble des composantes du portefeuille, actions et obligations, de reprendre une trajectoire haussière plus régulière. Nous conservons par conséquent au global une large diversification et une gestion active, restant à l'affût des opportunités d'investissement qui pourraient se présenter.

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu.

L'économie américaine a continué de ralentir en janvier, une récession semblant de plus en plus probable. Publié en fin de mois, le chiffre de la croissance économique du T4 2022 a fait état d'une progression du PIB toujours positive (2,9% en rythme annualisé). Cependant, les indicateurs plus récents ont montré une dégradation. En particulier, l'ISM Services portant sur le mois de décembre a rejoint l'ISM Manufacturier sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité. La production industrielle et les ventes au détail se sont également repliées au cours du même mois. En revanche, le marché du travail a continué de faire preuve d'une bonne résistance avec la création de 223 000 nouveaux emplois nets en décembre. La décélération des salaires (en hausse de 4,6% sur 12 mois), pour sa part, a atténué les craintes de boucle prix-salaires.

Les chiffres économiques de la zone euro ont continué d'être meilleurs que prévu en janvier, faisant apparaître un scénario de récession comme moins certain qu'auparavant. Le net repli du prix de gros du gaz naturel a contribué à apaiser, au moins temporairement, les tensions dans certains secteurs et les craintes de crise énergétique. Alors qu'il était attendu en légère baisse, le PIB de la région a progressé de 0,1% au T4 (chiffre incluant de légères hausses en France et en Espagne et de légères baisses en Allemagne et en Italie). Les indicateurs PMI portant sur janvier ont également surpris à la hausse, les PMI Composite et Services revenant sur des niveaux indiquant une expansion alors que le PMI Manufacturier a continué de signaler une contraction. Enfin, le moral des ménages a poursuivi son amélioration tout en restant à un niveau historiquement très bas. L'activité économique de la Chine a commencé à rebondir depuis la première semaine de janvier, après le pic de contamination Covid. La réouverture de la Chine, les révisions à la hausse des perspectives de croissance en zone euro et la forte baisse du prix du gaz ont été favorables aux actifs émergents.

SG PATRIMOINE

Aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi son repli, l'indice général progressant de 6,5% sur 12 mois en décembre (après 7,1% en novembre), l'indice sous-jacent étant pour sa part en hausse de 5,7% (après 6,0%). En Europe, l'indice général d'inflation a décéléré, en janvier, à 8,5% sur 12 mois (après 9,2% en décembre), l'indice sous-jacent conservant toutefois un rythme de progression inchangé à 5,2% (soit le plus élevé depuis la création de l'euro).

La Réserve fédérale a noté le ralentissement de l'inflation tout en soulignant les risques d'un arrêt prématuré de la hausse de ses taux directeurs. Elle a à la suite de cela procédé à une hausse de 0,25% des taux Fed Funds début février. La BCE a continué d'affirmer sa détermination à faire baisser l'inflation, et a augmenté ses taux directeurs de 0,5% début février.

Le marché des actions à la hausse

Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois de janvier. L'Europe faisant mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivi de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%).

Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2.6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 45%. Nous avons procédé à une réallocation partielle du risque des actions des Etats-Unis (dont le poids est à 19%) en faveur des actions de la zone euro (avec un poids désormais à 13%). A titre de diversification, le compartiment actions est exposé à 8% aux pays émergents et 2% au Japon.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, nous avons réduit l'exposition au crédit de qualité, dit Investment Grade, de 3% sur le mois, portant son poids total à 21%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (16%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

Du côté des obligations souveraines, nous avons baissé notre exposition au risque de la zone euro « core » et légèrement renforcé notre positionnement sur les Etats-Unis. Au global, la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille est en baisse à 2.9.

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 70,9%. Nous détenons toutefois une exposition à l'USD 11,8% et au JPY 4,5%.

Dans un contexte économique marqué par un risque élevé d'erreurs politiques et de fortes divergences régionales, nous favorisons une approche prudente sur les actifs risqués, d'autant que les marchés valorisent la perfection, laissant peu de place aux surprises négatives. Les nouvelles plus positives qu'attendu concernant les perspectives économiques européennes nous amènent toutefois à être moins pessimiste sur la région. Le rebond des marchés actions sur le début de l'année 2023 nous a permis de prendre des bénéfices. Cependant, en raison des craintes que le rebond actuel ne soit pas durable et au vu des risques de récession des bénéfices nous préférons rester prudents.

De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du S2 2022. Nous pensons que les banques centrales, y compris la BCE, vont évoluer sur une corde raide. Nous restons toutefois constructifs sur les obligations, en particulier les obligations d'Etat et le crédit de bonne qualité et nous voyons des opportunités sur les marchés émergents, car le dollar ne devrait plus être un obstacle.

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en Zone Euro, quoiqu'avec quelques exceptions.

Les chiffres économiques publiés en février ont signalé dans l'ensemble une activité plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. En particulier, les créations d'emplois de janvier ont été très nombreuses (517 000) et se sont accompagnées d'une nouvelle baisse du taux de chômage à 3,4%. Par ailleurs, l'indice ISM portant sur les services est revenu en

SG PATRIMOINE

territoire positif tandis que les ventes au détail de janvier ont également dépassé les attentes. En revanche, les indicateurs industriels ont été moins bons : l'ISM manufacturier, en particulier, s'est enfoncé davantage en territoire négatif. Les chiffres économiques de la Zone Euro sont restés dans l'ensemble meilleurs qu'attendu, continuant d'atténuer les craintes de récession (largement grâce à une baisse des tensions sur l'approvisionnement en énergie), quoiqu'avec quelques bémols. Si les indices PMI portant sur les services ont poursuivi leur amélioration, ceci n'a pas été le cas pour leurs homologues portant sur l'industrie qui ont signalé une contraction plus forte qu'en janvier. Autre important indicateur de conjoncture, l'IFO allemand s'est amélioré mais du seul fait de sa composante portant sur les attentes alors que celle concernant les conditions actuelles s'est dégradée. Les chiffres réels de production et de consommation ont également été mitigés. Enfin, une révision des chiffres du PIB allemand a fait apparaître un recul plus important au T4 (-0,4% au lieu de -0,2% initialement annoncé). La dynamique de croissance est restée faible dans la majorité des économies émergentes, dans un contexte de décélération des exportations et d'érosion de la demande interne. La réouverture chinoise et la bonne résistance des économies des Etats-Unis et de l'UE devraient aider à stabiliser la demande externe même si cela n'est pas encore perceptible dans les chiffres du commerce extérieur.

A respectivement 6,4% et 8,6% sur 12 mois en janvier après 6,5% et 9,2% en décembre aux Etats-Unis et en Europe, l'inflation, pour sa part, a déçu par sa faible baisse sur le mois. Après avoir remonté le taux des Fed Funds de 0,25% en début de mois, la Réserve Fédérale a signalé qu'il fallait s'attendre à des hausses supplémentaires au cours des prochains mois. La BCE a relevé ses taux de 50pb en début de mois et pré-annoncé une autre hausse de même ampleur en mars avant, éventuellement, des hausses supplémentaires au cours des mois suivants.

Les marchés actions avec des performances diverses.

Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En Zone Euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors Zone Euro, bien que le Royaume Unis (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%).

Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2,7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3,9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant.

Dans ce contexte, les gérants ont continué de diminuer le risque du portefeuille, avec un niveau d'exposition aux actions en baisse sur le mois à 58%. Le portefeuille reste largement diversifié avec des expositions à la Zone Euro (dont le poids est de 29%), aux Etats-Unis (avec un poids de 14%), aux pays émergents (avec un poids de 8%) et à l'Europe hors ZE (poids à 5%).

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 33%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la Zone Euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 7%.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à fin février, à 3,0. Le portefeuille reste majoritairement exposé au risque de taux de la Zone Euro core (1,3), des Etats-Unis (0,8) et de l'Italie (0,5).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 68,7%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 9,9% et au JPY 4,3%.

En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique, mais tenons compte de l'évolution du contexte mondial au vu des publications récentes des bénéfices des entreprises et des chiffres d'inflation mais aussi en matière de politiques monétaires. Nous avons ainsi légèrement revu à la hausse nos prévisions économiques pour la Zone Euro, au vu de chiffres montrant une activité meilleure que prévu jusqu'ici. La baisse des prix de l'énergie, l'efficacité du soutien budgétaire au niveau de chaque pays et l'annonce d'une réouverture plus rapide que prévu de l'économie chinoise ont également amélioré le sentiment. Cependant, malgré la résilience de certains pays, les incertitudes restent nombreuses et la dichotomie entre fondamentaux économiques et marchés financiers semble importante. Ceci nous amène à maintenir une approche défensive. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions des marchés développés, notamment celles des États-Unis et du Japon. La prudence est également de mise dans la gestion de la sensibilité aux taux d'intérêts, avec toutefois des opportunités à explorer au vu des divergences de politiques monétaires entre pays.

SG PATRIMOINE

Mars 2023

Revue de marché

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois.

L'activité économique est restée forte aux Etats-Unis, quoique sur une trajectoire de ralentissement susceptible de s'aggraver du fait de l'apparition de nouveaux risques. Les chiffres du marché du travail portant sur février ont été un peu moins élevés que ceux de janvier, mais toujours vigoureux avec la création de 311 000 emplois supplémentaires. Les indicateurs ISM, de leur côté, ont fait état d'une expansion soutenue de l'activité dans les services, tout en confirmant un recul dans l'industrie. L'inflation américaine a poursuivi sa décélération en février, à 6,0% sur 12 mois (après 6,4% en janvier), même si l'inflation sous-jacente n'a que très légèrement reflué, à 5,5% (après 5,6%). Cependant, en milieu de mois, la faillite de plusieurs établissements bancaires, en plus de générer d'importantes tensions de marché, a fait craindre une raréfaction rapide du crédit. Cette situation, en augmentant le risque de récession alors que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, a rendu encore plus difficile le dilemme auquel fait face la Réserve fédérale. L'économie de la zone euro a connu un début d'année nettement moins mauvais qu'attendu, sur fond d'atténuation des difficultés d'approvisionnement en énergie et de réouverture de la Chine. Cependant, l'inflation élevée est restée un défi majeur, auquel s'est ajoutée en cours de mois la crainte de nouvelles tensions financières dans la foulée des faillites bancaires survenues aux Etats-Unis et en Suisse. Les chiffres parus en cours de mois ont été mitigés : comme aux Etats-Unis, les grands indicateurs du climat des affaires ont été bons dans les services, mais ont signalé une faiblesse prolongée dans l'industrie. Publié en toute fin de mois, le chiffre de l'inflation de mars a surpris à la baisse (6,9% sur 12 mois, après 8,5% en février) mais l'inflation sous-jacente a encore légèrement accéléré pour atteindre un nouveau plus haut historique (5,7%, après 5,6% en février).

Du côté des banques centrales et suites aux événements bancaires récents, La Fed a relevé la fourchette des taux Fed Funds de 25 pb (portant la borne haute à 5,0%) lors de son comité du 22 mars. Elle adopte ainsi une approche plus progressive et prudente face à une inflation persistante et à des craintes de resserrement important des conditions de crédit. Lors de son comité du 16 mars, la BCE a quant à elle relevé ses taux directeurs de 50 pb, portant le taux de dépôt à 3,0%, tout en s'efforçant de rassurer sur la santé des banques européennes et sur sa propre détermination et capacité à faire face à tout incident. Dans les pays émergents les taux directeurs ont continué d'être ajustés légèrement à la hausse, dans l'ensemble, davantage en raison des tendances d'inflation domestique que du fait de l'attitude restrictive de la Réserve fédérale américaine : les banques centrales de la Colombie, du Mexique, de la Thaïlande et de l'Afrique du sud ont annoncé des hausses, tandis que celles du Brésil et du Pérou ont laissé leurs taux inchangés.

Les épisodes bancaires récents ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Du côté des pays émergents, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%).

Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3.4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2.3%. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes.

Positionnement du fonds

Dans ce contexte, les gérants ont maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 44%. Ils ont procédé à un allègement du risque sur les actions de la zone euro (avec un poids de 10%) et se sont repositionnés sur les actions des Etats-Unis (dont le poids est à 23%) et des marchés émergents (avec un poids à la hauteur de 7%). A titre de diversification, le portefeuille actions est exposé à 2% au Japon.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 23%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (16%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

SG PATRIMOINE

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont rehaussé le niveau de sensibilité, à fin mars, à 3,4. Les gérants ont renforcé notre exposition aux États-Unis. A fin mars, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des États-Unis (1,6), de la zone Euro core (1,2) et de l'Espagne (0,4).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 71,8%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 10,4% et au JPY 4,7%.

Perspectives

En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique. Les récentes perturbations du secteur bancaire ont entraîné une révision en baisse des perspectives de croissance des principaux pays développés, notamment celles des États-Unis. Malgré la révision à la hausse de nos prévisions de croissance en début d'année - principalement en raison d'effets d'acquis - nous prévoyons une activité très faible en zone euro, en raison notamment du resserrement des conditions financières et de la faiblesse du crédit qui freineront les investissements. L'inflation persistante et supérieure à l'objectif, du moins à court terme, freinera la consommation et obligera la BCE à maintenir une position restrictive. Nous avons en revanche revu à la hausse nos prévisions de croissance pour la Chine en 2023, du fait d'une reprise plus forte que prévu dans l'immobilier et d'une plus forte impulsion du crédit. Par ailleurs, les marchés ont fortement révisé leurs anticipations de taux directeurs, dans une direction plus favorable aux émergents, bien que jusqu'à présent leur politique monétaire ne se soit pas écartée de l'objectif de lutte contre l'inflation. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions, au vu des valorisations que nous jugeons excessives, nous continuons à privilégier la Chine. Nous pensons qu'il est temps de profiter des bonnes performances enregistrées jusqu'à présent sur les segments cycliques et d'explorer maintenant les secteurs défensifs présentant des valorisations attractives et un fort potentiel de bénéfices. Nous continuons à préférer les titres de qualité, qu'il s'agisse des actions ou des obligations d'entreprises. De manière générale, nous pensons que le système bancaire européen est robuste et que le réajustement actuel des prix pourrait offrir des opportunités sur les entreprises dont les fonds propres et les normes de gouvernance sont solides.

Avril 2023

Revue de marché

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux États-Unis). La conjoncture américaine est restée mitigée, pénalisée par la hausse des taux et les récentes tensions bancaires, mais toujours soutenue par un marché du travail très robuste. Publiés fin avril, les chiffres du PIB du T1 ont montré une croissance en ralentissement, mais toujours positive (+1,1%, en rythme annualisé, après 2,6% au T4). Les créations d'emplois ont également ralenti en mars, tout en se maintenant à un niveau élevé (236 000 emplois nets supplémentaires) tandis que le taux de chômage est resté très bas (3,5%). Cependant, les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont envoyé un message plutôt pessimiste : l'ISM manufacturier s'est enfoncé en territoire négatif, tandis que son homologue portant sur les services a nettement reculé tout en continuant à signaler une légère expansion. À contrario, l'économie de la zone euro est restée en nettement meilleure forme qu'anticipé fin 2022, grâce notamment au double soutien de la baisse des prix de l'énergie et de la reprise chinoise. La croissance économique a été légèrement positive au T1, avec une progression du PIB de 0,1% pour l'ensemble de la région. Les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont continué de montrer un écart important entre l'industrie, à la peine, et les services, où l'activité est restée très soutenue. Le marché du travail a confirmé sa bonne forme avec un taux de chômage au plus bas en février (6,6%). Cependant, l'inflation est restée préoccupante : si l'indice général des prix a nettement ralenti à 6,9% sur 12 mois en mars (après 8,5% en février), l'inflation sous-jacente n'a toujours pas commencé sa décrue, touchant en mars un nouveau plus haut depuis la création de la zone euro à 5,7% (après 5,6% en février). Aux États-Unis, l'indice général des prix à la consommation a poursuivi son ralentissement (5,0% sur 12 mois en mars après 6,0% en février), l'indice sous-jacent, lui, n'a ralenti que très modérément (5,5% après 5,6%). Sur les marchés actions, le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). L'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est

SG PATRIMOINE

creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté pour clôturer le mois à 2.7% alors que le 10 ans US a reculé et atteint désormais 4%.

Positionnement du fonds

Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 45%. Nous avons réduit notre exposition aux actions américaines (avec un poids désormais à 20%) en faveur des actions de la zone euro (avec un poids qui atteint désormais 13%). À titre de diversification, le portefeuille actions est exposé à 2% au Japon et 7% aux pays émergents.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 23%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (18%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

Nous avons également renforcé notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 20%) à l'approche de la l'arrêt du resserrement monétaire de la FED.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin avril, à 3,5. À fin avril, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des États-Unis (1,6), de la zone Euro core (1,3) et de l'Espagne (0,4).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 72,8%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD de 8,7% et au JPY de 4,6%.

Perspectives

Les marchés d'actions au sens large semblent avoir digéré les turbulences du mois de mars, mais le secteur bancaire régional américain continue d'être sous pression et ne montre pas de signes de reprise pour le moment. Les marchés obligataires commencent à évaluer la probabilité d'une récession aux États-Unis ainsi que la possibilité que la Réserve Fédérale américaine commence à réduire ses taux dans le courant de l'année, étant donné que les tensions inflationnistes semblent s'atténuer. En revanche, sur le front des bénéfiques, les attentes du marché restent trop optimistes, ce qui dénote un décalage entre les risques de récession pris en compte par les obligations et les valorisations actuelles des actions.

Dans ce contexte de signaux contradictoires, nous pensons que ce n'est pas le moment de changer de cap : nous continuons de privilégier une approche prudente. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine, les épisodes de stress des marchés financiers et la confiance des ménages sont d'autres éléments clés à surveiller.

Nous prévoyons des perspectives de croissance mondiale faibles, avec une récession aux États-Unis, des perspectives médiocres en Europe et un rebond en Asie grâce à la réouverture de la Chine, qui ne sera pas en mesure de compenser la décélération aux États-Unis. Cela s'explique par le fait que la reprise en Chine a jusqu'à présent été axée sur l'économie nationale.

Mai 2023

Revue de marché

Mai a été un mois mouvementé pour les marchés financiers avec de nouvelles inquiétudes concernant les banques régionales américaines, des hausses de taux de la part de la Fed et de la BCE, des négociations sur le plafond de la dette américaine, des données économiques en baisse et des échos de plus en plus forts sur le potentiel de l'intelligence artificielle. À la fin du mois, la plupart des classes d'actifs avaient enregistré des performances négatives, à quelques exceptions près.

Du côté des actions, l'indice MSCI Actions Monde a enregistré un retrait de -1% en Dollar américain, l'indice S&P 500 surperformant et progressant de +0,4%. L'Europe a sous-performé et a chuté de -2,2% tandis que le vainqueur du mois de mai a été l'indice japonais Topix, qui s'est apprécié de +3,6%. L'indice MSCI Actions Émergentes a poursuivi sa tendance mensuelle volatile et a chuté de -1,7%, les investisseurs ayant accru leurs attentes en termes de hausses des taux américains d'ici fin 2023. L'indice Hang Seng de Hong Kong s'est démarqué en chutant de -7,8% sur la période.

En ce qui concerne les marchés obligataires, ce fut un mois difficile pour les obligations américaines en particulier, les hausses importantes des rendements américains se traduisant par une performance négative pour les obligations d'État américaines, en baisse de -1,2%. Les obligations de la Zone Euro ont fait un peu mieux, en progressant de +0,4% sur le mois. Les marchés émergents ont également connu des difficultés, se dépréciant de -1,3 %. Du côté du crédit, la situation a de nouveau été similaire: les écarts de prime avec les obligations souveraines sont restés

SG PATRIMOINE

pratiquement inchangés, mais les mouvements sous-jacents des rendements ont été les principaux moteurs des rendements en mai. Le marché du crédit européen Investment Grade et à Haut Rendement a été globalement plus résilient que son homologue américain.

En ce qui concerne les devises, le dollar américain a connu un bon mois et s'est apprécié en mai, progressant de +3 % par rapport à l'euro et, dans l'ensemble, l'indice du dollar américain a gagné +2,6 %, tandis que la livre sterling a également poursuivi sa récente appréciation, gagnant +2,1 % par rapport à l'euro. L'euro a été le perdant du mois, se dépréciant de -0,7% face au yen japonais et de -1,2% face au franc suisse.

Enfin, du côté des matières premières, la grande nouvelle a été la forte baisse des prix du pétrole, en baisse de -11,3 % en mai, et l'or a également connu des difficultés, en baisse de -1,4 %. Cela signifie que l'indice global des matières premières a chuté de -5,6 %, principalement en raison de la mauvaise performance des composantes des métaux industriels et de l'agriculture, qui ont respectivement baissé de -6,8 % et -2,2 %.

Positionnement du fonds

Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 46%. Nous avons réduit notre exposition aux actions de la zone euro (avec un poids désormais à 12%) en faveur des actions américaines (avec un poids qui atteint désormais 22%). À titre de diversification, le portefeuille actions est exposé à 2% au Japon et 7% aux pays émergents.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 22%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (18%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

Nous avons également légèrement renforcé notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 22%) à l'approche de la fin du cycle de resserrement monétaire de la Fed.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à 3,4. À fin mai, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,5), des États-Unis (1,4) et de l'Espagne (0,4).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,8%. Les gérants détiennent toutefois une exposition de 9,9% à l'USD et de 4,6% au JPY.

Perspectives

La croissance économique devrait rester sur une tendance baissière, en raison des effets décalés du resserrement monétaire et du ralentissement de la consommation aux États-Unis et en Europe. Cela pourrait engendrer des impacts évidents sur les bénéfices des entreprises, mais les valorisations actuelles des actifs à risque, en particulier les actions, ne reflètent pas ces préoccupations. Par conséquent, nous maintenons notre position défensive et explorons les opportunités moins corrélées avec les marchés développés pour une meilleure diversification via les marchés émergents. Nous restons également actifs sur les courbes de taux dans toutes les zones géographiques.

Nous restons prudents sur les actions des marchés développés (Europe, Japon) dans un contexte de marges en baisse et de valorisations élevées. Alors que les entreprises américaines pourraient être pénalisées par la faiblesse des dépenses de consommation, l'Europe profite de la baisse des coûts de l'énergie. Mais cela ne suffit pas à nous rendre positifs vis-à-vis de l'Europe. La Chine, en revanche, reste bon marché par rapport aux autres marchés émergents, et nous restons positifs.

Nous sommes positifs sur la sensibilité aux taux américains dans un contexte de risques de récession et continuons de croire à une pentification de la courbe des taux américaine. L'asynchronisme des actions des CB, compte tenu des perspectives de croissance et d'inflation, offre des opportunités de gestion active sur les marchés obligataires. Sur les marchés émergents, le pic d'inflation et la possible pause de la Fed améliorent le sentiment. Ainsi, nous sommes désormais légèrement positifs sur un panier d'obligations émergentes (portage attractif, taux élevés). Dans un environnement globalement négatif pour le crédit à Haut Rendement, nous maintenons notre position défensive, en raison d'un décalage entre une économie en décélération et les niveaux de valorisations.

Bien que la liquidité ne soit pas actuellement un problème, la baisse des bénéfices pourrait aggraver la situation sur le marché du crédit si les conditions financières restent tendues.

SG PATRIMOINE

Juin 2023

Revue de marché

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux États-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé.

Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année. Les États Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie, l'Espagne et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse, suivi du marché britannique. Le marché nippon ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains et du marché chinois. En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé et les services de communications. En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%).

Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le forum de Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés.

En ce qui concerne les devises, le dollar américain s'est redressé par rapport à la plupart des principales devises la hausse agressive des rendements américains en début de période et les craintes croissantes d'une récession mondiale. Le yen japonais est tombé à son niveau le plus bas depuis 1998. L'euro a chuté au début du mois, les écarts entre les pays périphériques s'étant creusés en l'absence de plans détaillés de la part de la BCE pour lutter contre les risques de fragmentation.

Les matières premières (-7,6 %) se sont fortement repliées, les investisseurs s'inquiétant de plus en plus des perspectives économiques mondiales dans un contexte de resserrement de la politique monétaire, de conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine et de blocages récurrents en Chine. Les quatre secteurs des matières premières ont chuté. Les métaux précieux (-2,5 %) ont reculé pour le troisième mois consécutif, les investisseurs mettant en balance le ralentissement de la croissance mondiale et la hausse des taux d'intérêt ; l'or (-2,1 %) et l'argent (-6,5 %) ont terminé en baisse.

Positionnement du fonds

Dans ce contexte, nous avons renforcé notre positionnement sur les actions à 48% principalement sur les émergents (avec un poids à hauteur de 8%). Le portefeuille demeure largement diversifié avec également des expositions aux actions américaines (dont le poids est à 23%), aux actions de la zone euro (avec un poids de 12%).

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 23%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (18%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

Nous avons également fortement réduit notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 7%).

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont réduit le niveau de sensibilité, à 3,0. À fin juin, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,3), des États-Unis (1,1) et de l'Espagne (0,4).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 75,3%. Les gérants détiennent toutefois une exposition de 9,3% à l'USD et de 3,2% au JPY.

Perspectives

Les marchés sont restés dynamiques grâce aux bénéfices du premier trimestre. Les entreprises ont réussi à répercuter la hausse de leurs coûts sur les consommateurs dans un contexte de forte demande, mais cela sera plus difficile au deuxième et troisième trimestre compte tenu de la dégradation des perspectives de la consommation. Nous anticipons

SG PATRIMOINE

une détérioration des chiffres d'affaires et des bénéfices par action aux États-Unis à mesure qu'une légère récession se concrétisera. Les deux prochaines saisons de résultats trimestriels pourraient entraîner une correction du marché, fournissant des points d'entrée sur les actions. En termes de régimes d'inflation, le premier semestre a vu la transition du régime d'hyperinflation de 2022 vers un régime inflationniste plus clément (soit une hausse des prix comprise entre 3 et 6 % sur 12 mois). Pour le deuxième semestre 2023, la combinaison du resserrement monétaire, de la baisse des prix des matières premières et de l'affaiblissement de la demande devrait favoriser la poursuite de la décélération des prix, surtout concernant l'inflation globale. Toutefois, le retour à un régime d'inflation normale - une hausse des prix de 2 à 3 % sur 12 mois - reste incertain, car l'inflation sous-jacente persiste et devrait se maintenir au-dessus des objectifs des banques centrales.

Nous privilégions alors une approche défensive, l'or et la duration figurant parmi les classes d'actifs à privilégier, tandis que la prudence reste de mise sur les actifs risqués des marchés développés. Nous sommes positifs sur les marchés émergents et en particulier la Chine. Leurs croissances résilientes creuse l'écart avec celle des marchés développés. Nous pensons que l'Asie continuera d'attirer les flux d'investissement et qu'elle bénéficiera de la transition de la Chine et de l'Inde vers des modèles de croissance plus durables. Concernant 2024, une reprise progressive de l'économie au premier semestre devient de plus en plus probable. Toutefois, il est trop tôt pour envisager une remontée généralisée de l'appétit pour le risque, la visibilité restant faible sur l'impact cumulé du resserrement des conditions financières suite aux hausses de taux de la Fed. Une modération des pressions inflationnistes devrait rendre les valorisations actuelles plus soutenables. Les risques haussiers pourraient provenir d'un scénario macroéconomique moins défavorable que prévu, remettant en cause la récession des bénéfices. Les marges bénéficieraient alors d'une normalisation des prix à la production et du coût de la main-d'œuvre, ainsi que de l'affaiblissement du dollar. Les risques baissiers sont principalement liés à un possible incident de crédit et à ses répercussions sur les entreprises et l'économie en général.

Juillet 2023

Revue de marché

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux États-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. Le mois de juillet a été marqué principalement par une légère hausse des rendements obligataires sur les maturités longues, à l'inverse des maturités courtes, en raison de chiffres meilleurs qu'attendu sur la croissance américaine. Le taux allemand à 10 ans a enregistré une hausse de 10bp tandis que le 2 ans a baissé de 17bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.9% enregistrant une hausse de 13pb. Comme prévu, la Fed et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de 25 pb lors de leurs comités de juillet. Toutefois, leur discours a changé lorsque l'inflation a montré des signes de ralentissement. Par conséquent, les banques centrales continueront d'adopter une approche entièrement dépendante des données. Jérôme Powell a d'ailleurs souligné que les rapports sur l'emploi et l'inflation d'ici septembre seront déterminants pour les décisions prises lors des prochaines réunions. La BCE, pour sa part, a revu à la baisse son engagement à procéder à de nouvelles hausses de taux, les données relatives à l'activité ayant ralenti plus que prévu. Elle continuera à se concentrer davantage sur l'évolution de l'inflation des services. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les États-Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%).

Positionnement du fonds

Dans ce contexte, nous avons diminué notre exposition actions à 46%. L'exposition a été principalement réduite sur le marché actions des États-Unis (dont le poids est à 22%), et de la zone euro (avec un poids de 10%). Le portefeuille demeure diversifié avec des expositions aux pays émergents (dont le poids est à 8%) et au Japon (avec un poids à 2%).

SG PATRIMOINE

Nous avons également sensiblement augmenté notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 13%) et la dette souveraine européenne (à hauteur de 24%).

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 24%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (20%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont rehaussé le niveau de sensibilité, à fin juillet, à 3,7. A fin juillet, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,6), des Etats-Unis (1,3) et de l'Espagne (0,4).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 74,0%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 10,5% et au JPY 2,8%.

Perspectives

L'optimisme qui sous-tend le comportement des actifs risqués s'explique en partie par le fait que l'essentiel du cycle de hausse des taux est désormais derrière nous et que la situation économique est meilleure que prévu. C'est principalement le cas aux États-Unis où, même si nous continuons à anticiper une légère récession au T4 2023/T1 2024, nous avons revu à la hausse nos prévisions de croissance 2023, à 1,6 %, à la faveur de révisions favorables des chiffres du T1. La zone euro devrait éviter la récession mais les risques de resserrement excessif de la BCE et les écarts de croissance entre pays persistent. Concernant la Chine, nous avons revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 à 5,1 % en raison de la faiblesse du T2 et du report des mesures de relance.

Ainsi nous sommes défensifs à l'égard des actions des pays industrialisés, y compris les États-Unis, l'Europe et le Japon, mais nous ne négligeons pas les opportunités qui se présentent ailleurs. La récente faiblesse des secteurs de l'immobilier et de l'industrie manufacturière en Chine nous a amenés à adopter une position neutre sur ce pays. Nous pensons que les investisseurs devraient plutôt se diversifier dans l'univers plus large des émergents, où nous sommes désormais positifs.

Nous maintenons une position positive sur la duration américaine, mais nous considérons que la persistance de l'inflation (de base) constitue un risque. Nous sommes également légèrement constructifs sur la duration de l'UE après le récent mouvement à la hausse des rendements et les indications d'une certaine faiblesse économique en Europe.

Nous sommes prudents sur les obligations à hauts rendements américaines. Les valorisations actuelles semblent trop optimistes et ne correspondent pas à nos prévisions de ralentissement de l'économie et de resserrement des conditions financières. La liquidité pourrait représenter un problème dans ce segment à l'avenir.

Août 2023

Revue de marché

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé.

Au niveau du marché américain, l'économie a continué de résister mieux que prévu à la hausse des taux directeurs, conduisant de nombreux observateurs à reporter dans le temps ou atténuer leurs anticipations de récession. Vis-à-vis du marché de la zone euro, les signes de ralentissement ont continué de s'accumuler sous l'effet de la hausse des taux mais aussi de difficultés spécifiques à l'industrie, alors que l'inflation est toujours très élevée. Au niveau de la Chine, les chiffres de croissance du T2 sont plus faibles que prévu et l'annonce par les autorités chinoises de mesures plutôt limitées se sont traduites par une révision à la baisse de la croissance chinoise. Dans un tel contexte, les actifs émergents ont sous-performé par rapport aux mois précédents mais ont tout de même relativement bien résisté.

Le marché des taux a été marqué en août par des taux allemands quasiment inchangés et une hausse significative des taux longs américains. Le taux à 10 ans US clôture le mois à 4,1% après avoir dépassé 4,3% mi-août. Cette hausse s'explique par une activité économique plus forte que prévu. De plus, le ton de la Fed reste peu accommodant. La Fed pourrait resserrer encore sa politique monétaire s'il s'avérait que la croissance reste durablement supérieure à sa moyenne de long terme ou que les tensions sur le marché du travail ne s'atténuent plus. De son côté, la BCE fait face à un dilemme inflation élevée versus croissance. Les perspectives se détériorent rapidement dans la zone euro. La question pour les membres de la BCE est de savoir si l'économie est déjà suffisamment faible pour freiner

SG PATRIMOINE

à elle seule la croissance des prix ou si un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire.

Au niveau des marchés action, on a pu constater une correction de marché suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI ACWI perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuté le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et le Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs de croissance (-3%) lâchent plus de terrain que les valeurs « value » (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du brut et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois.

Positionnement du fonds

Dans ce contexte, nous avons diminué notre exposition actions à 45%. L'exposition a été principalement réduite sur le marché actions des pays émergents (dont le poids est à 6%). L'exposition a été augmenté sur le marché européen à hauteur de 11 % et a été maintenu sur le marché américain à hauteur de 22%.

Nous avons également sensiblement augmenté notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 17%) et diminué notre exposition à la dette souveraine européenne (à hauteur de 20%).

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 25%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (20%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 3%.

Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont diminué le niveau de sensibilité, à fin août, à 3,6. A fin août, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,6), des Etats-Unis (1,4) et de l'Espagne (0,4).

En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 76,6%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 9,6% et au JPY 2,0%.

Perspectives

L'optimisme qui sous-tend le comportement des actifs risqués s'explique en partie par le fait que l'essentiel du cycle de hausse des taux est désormais derrière nous et que la situation économique est meilleure que prévu. C'est principalement le cas aux États-Unis où, même si nous continuons à anticiper une légère récession au T4 2023/T1 2024, nous avons revu à la hausse nos prévisions de croissance 2023, à 1,6 %, à la faveur de révisions favorables des chiffres du T1. La zone euro devrait éviter la récession mais les risques de resserrement excessif de la BCE et les écarts de croissance entre pays persistent. Concernant la Chine, nous avons revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 à 5,1 % en raison de la faiblesse du T2 et du report des mesures de relance.

Ainsi nous sommes défensifs à l'égard des actions des pays industrialisés, y compris les États-Unis, l'Europe et le Japon, mais nous ne négligeons pas les opportunités qui se présentent ailleurs. La récente faiblesse des secteurs de l'immobilier et de l'industrie manufacturière en Chine nous a amenés à adopter une position neutre sur ce pays. Nous pensons que les investisseurs devraient plutôt se diversifier dans l'univers plus large des émergents, où nous sommes désormais positifs.

Nous maintenons une position positive sur la duration américaine, mais nous considérons que la persistance de l'inflation (de base) constitue un risque. Nous sommes également légèrement constructifs sur la duration de l'UE après le récent mouvement à la hausse des rendements et les indications d'une certaine faiblesse économique en Europe.

Nous sommes prudents sur les obligations à hauts rendements américaines. Les valorisations actuelles semblent trop optimistes et ne correspondent pas à nos prévisions de ralentissement de l'économie et de resserrement des conditions financières. La liquidité pourrait représenter un problème dans ce segment à l'avenir.

D'août 2022 à août 2023, la performance du Fonds est de -1,36%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

SG PATRIMOINE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI PATRIMOINE PARTS OC 3 DECIMALES EUR	87 475 193,42	15 644 236,97

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au 31 août 2023, l'OPC n'a pas de position sur titres soumise à la réglementation SFTR à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS). Cependant, au cours de la période, l'OPC a effectué des transactions de financement sur titres soumises à la réglementation SFTR qui ont dégagé des revenus d'un montant de 3 789,57€ et des coûts d'un montant de 1 258,31€.

Informations spécifiques

- La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Méthode de valorisation du Fonds Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

SG PATRIMOINE

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegeneralegestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que SOCIETE GENERALE Gestion exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion. De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

SOCIETE GENERALE Gestion exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

SG PATRIMOINE

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de SOCIETE GENERALE Gestion s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. SOCIETE GENERALE Gestion applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par SOCIETE GENERALE Gestion sont disponibles sur son site Internet : www.societegeneralegestion.fr

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

La société Etoile Gestion ayant fusionné au sein de Société Générale Gestion, les chiffres ci-dessous incluent les effectifs Etoile Gestion et les rémunérations payées par cette société en 2022.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (80 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 7 952 746 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 875 221 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 2 077 525 euros, soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 007 486 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

SG PATRIMOINE

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

SG PATRIMOINE

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
- Change à terme : -
- Future : -
- Options : -
- Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

SG PATRIMOINE

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	3 789,57
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	1 258,31
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2023**

SG PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SOCIETE GENERALE GESTION SA
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SG PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SG PATRIMOINE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le rapport du commissaire aux comptes du fonds maître AMUNDI PATRIMOINE qui porte sur les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SG PATRIMOINE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SG PATRIMOINE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.05.31 18:59:21 +0200

Comptes annuels

SG PATRIMOINE

BILAN Actif

	31.08.2023	31.08.2022
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	172 568 092,00	100 491 032,32
• OPC MAÎTRE	172 568 092,00	100 491 032,32
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	2,34	-
Liquidités	2,34	-
Total de l'actif	172 568 094,34	100 491 032,32

SG PATRIMOINE

BILAN Passif

	31.08.2023	31.08.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	171 843 025,92	100 352 587,25
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-0,01	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 153 062,60	222 133,33
• Résultat de l'exercice	-1 691 659,50	-470 399,61
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	172 304 429,01	100 104 320,97
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	262 290,66	386 528,64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	262 290,66	386 528,64
Comptes financiers	1 374,67	182,71
Concours bancaires courants	1 374,67	182,71
Emprunts	-	-
Total du passif	172 568 094,34	100 491 032,32

SG PATRIMOINE

HORS-BILAN

31.08.2023

31.08.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

SG PATRIMOINE

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.08.2023	31.08.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9,64	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	3 789,57	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 799,21	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-1 258,31	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-496,64	-25,89
• Autres charges financières	-1 609,09	-912,27
Total (II)	-3 364,04	-938,16
Résultat sur opérations financières (I - II)	435,17	-938,16
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 103 905,59	-479 704,76
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 103 470,42	-480 642,92
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-588 189,08	10 243,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 691 659,50	-470 399,61

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan d'un OPCVM en cours de clôture.

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPCVM inclus.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	2,00 % TTC maximum
P2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.1 % TTC l'an maximum
	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème

SG PATRIMOINE

P4	Commission de mouvement Perçue par la société de gestion ou par Amundi Intermédiation selon les cas.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 450 euros TTC selon la place ***** Montant forfaitaire de 5€ par contrat (futures/options) ou commission proportionnelle de 0 à 0,20% selon les instruments (titres, change, ...)
P5	Commission de surperformance	Actif net	20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (€STR capitalisé tous les jours majoré de 5% par an)

Ainsi, à compter du 1er juillet 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois d'août. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er juillet 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à

SG PATRIMOINE

hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Frais de gestion et de fonctionnement de l'OPCVM maître

En tant que fonds nourricier, le fonds supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 2,00 % TTC max.
		Part M-C : 2,00 % TTC max.
		Part O-C : 0,10 % TTC max.
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part R-C : 1,00 % TTC max.
		Part RETRAITE-C : 1,00 % TTC max.
		Part S-C : 0,60 % TTC max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		1,00 % TTC l'an max.
Commission de mouvement Perçue par la société de gestion ou par Amundi Intermédiation selon les cas.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 5 € par contrat (futures/options) ou commission proportionnelle de 0 à 0,20% selon les instruments (titres, change, ...)
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part M-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part O-C : Néant
Commission de surperformance		Part R-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part RETRAITE-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part S-C : Néant

Les frais de gestion maximum cumulés (directs et indirects) de SG Patrimoine sont plafonnés à 3%.

SG PATRIMOINE

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net :

Part C : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Part C : Capitalisation.

2 Évolution actif net

	31.08.2023	31.08.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	100 104 320,97	99 722 631,69
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	88 265 564,80	248 280,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-15 213 035,35	-1 706 770,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 266 119,67	223 504,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-0,01	-
Différences de change	0,02	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 020 016,43	2 097 318,31
- Différence d'estimation exercice N	10 120 578,68	11 140 595,11
- Différence d'estimation exercice N-1	11 140 595,11	9 043 276,80
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 103 470,42	-480 642,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	4 945,76	-
Actif net en fin d'exercice	172 304 429,01	100 104 320,97

(*) Rompus suite à la fusion/absorption de la SICAV PERVALOR en date du 22 juin 2023.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

SG PATRIMOINE

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2,13	0,21	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			262 290,66
Opérations de change à terme de devises :			-
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnés			239 276,85
Provisions commissions de mouvement			23 013,81
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

SG PATRIMOINE

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	835 942,9	88 265 564,80	144 539,983	15 213 035,35
Commission de souscription / rachat		391,32		-
Rétrocessions		391,32		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-250 774,29
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

SG PATRIMOINE

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	172 568 092,00
- autres instruments financiers	-

SG PATRIMOINE

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.08.2023	31.08.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 691 659,50	-470 399,61
Total	-1 691 659,50	-470 399,61
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 691 659,50	-470 399,61
Total	-1 691 659,50	-470 399,61
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

SG PATRIMOINE

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.08.2023	31.08.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 153 062,60	222 133,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 153 062,60	222 133,33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 153 062,60	222 133,34
Total	2 153 062,60	222 133,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

SG PATRIMOINE

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.08.2023	31.08.2022	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Actif net	172 304 429,01	100 104 320,97	99 722 631,69	126 648 234,90	127 352 133,49
Nombre de parts en circulation	1 619 558,365	928 155,448	941 545,982	1 053 194,707	1 199 669,935
Valeur liquidative	106,38	107,85	105,91	120,25	106,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,28	-0,26	1,82	-1,37	-0,36

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 2 décembre 2013.

SG PATRIMOINE

4 Inventaire au 31.08.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
FR0011553692	AMUNDI PATRIMOINE PARTS OC 3 DECIMALES EUR	PROPRE	1 398 784,891	172 568 092,00	EUR	100,15
Total O.P.C.V.M.				172 568 092,00		100,15
Total Valeurs mobilières				172 568 092,00		100,15
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-15 181,39	-15 181,39	EUR	-0,01
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-7 832,42	-7 832,42	EUR	-0,00
Total AUTRES				-23 013,81		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 374,67	-1 374,67	EUR	-0,00
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	0,18	0,21	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	2,31	2,13	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-1 372,33		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	-1 340,30	-1 340,30	EUR	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-6 052,15	-6 052,15	EUR	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-5 088,12	-5 088,12	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 358,41	-1 358,41	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-388,67	-388,67	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-316,61	-316,61	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-179 237,91	-179 237,91	EUR	-0,10
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	-10 874,30	-10 874,30	EUR	-0,01
	PRHONOCAC	PROPRE	-321,48	-321,48	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-553,93	-553,93	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPA	PROPRE	-6 218,19	-6 218,19	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPA	PROPRE	-11 355,43	-11 355,43	EUR	-0,01

SG PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-6 297,06	-6 297,06	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-4 778,01	-4 778,01	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-3 412,79	-3 412,79	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-1 683,49	-1 683,49	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-239 276,85		-0,14
Total Liquidites				-263 662,99		-0,15
Total SG PATRIMOINE				172 304 429,01		100,00

Annexe(s)

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
SG PATRIMOINE

Identifiant d'entité juridique :
969500BLJACTNGT96929

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,86%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,74 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,00 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI PATRIMOINE -O	Fonds	100%	FRA

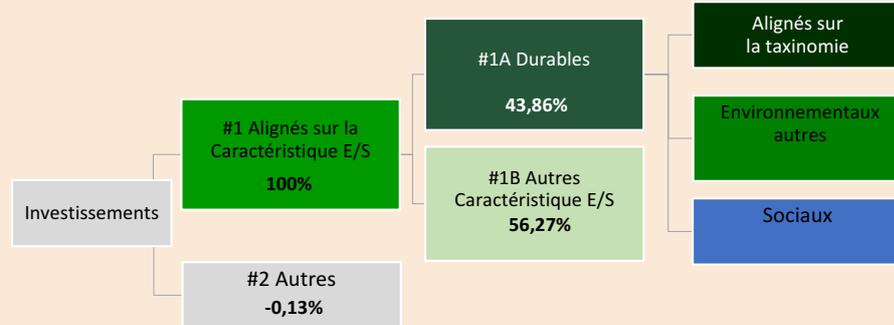
d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/09/2022 au 31/08/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Fonds	100%
Liquidités	-0,13%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

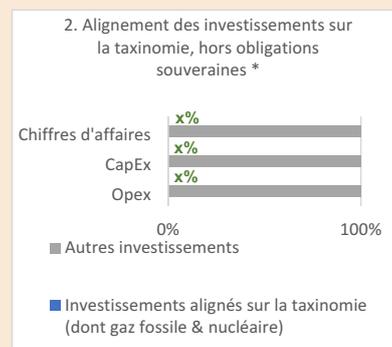
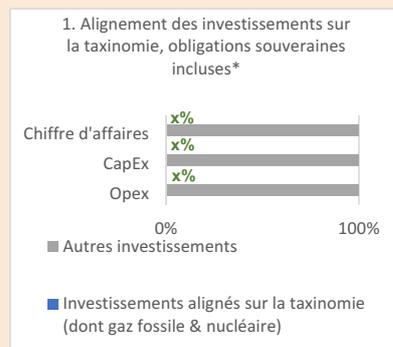
Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris

**Comptes annuels au 31.08.2023
du Fonds maître Amundi
Patrimoine**



AMUNDI PATRIMOINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2023**

AMUNDI PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI PATRIMOINE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels décrivant les modalités de valorisation des titres russes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI PATRIMOINE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.05.30 12:13:22 +0200



BILAN ACTIF AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 560 274 543,03	3 130 256 071,35
Actions et valeurs assimilées	186 418 367,62	439 417 791,61
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	164 303 978,22	421 479 544,22
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	22 114 389,40	17 938 247,39
Obligations et valeurs assimilées	751 132 393,62	600 155 338,88
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	745 927 383,14	595 430 203,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 205 010,48	4 725 135,39
Titres de créances	5,88	1 953 992,03
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	5,88	1 953 992,03
Titres de créances négociables	5,88	1 953 992,03
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 438 610 812,15	1 316 375 010,78
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 415 108 439,74	1 281 112 190,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	14 941 406,37	24 381 577,97
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	8 560 966,04	10 881 241,90
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	159 442 671,07	741 004 823,36
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	153 551 787,96	740 235 683,14
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	5 890 883,11	769 140,22
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	24 670 292,69	31 349 114,69
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	23 003 972,81	29 876 675,61
Autres opérations	1 666 319,88	1 472 439,08
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 244 522 489,85	920 786 944,68
Opérations de change à terme de devises	1 175 387 615,29	840 605 305,59
Autres	69 134 874,56	80 181 639,09
COMPTES FINANCIERS	37 284 759,96	404 296 443,22
Liquidités	37 284 759,96	404 296 443,22
TOTAL DE L'ACTIF	3 842 081 792,84	4 455 339 459,25

BILAN PASSIF AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 587 926 571,77	2 710 933 924,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-140 942 977,03	-5 077 315,08
Résultat de l'exercice (a,b)	3 728 264,71	-5 704 081,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 450 711 859,45	2 700 152 528,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	183 666 287,59	502 223 193,63
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	160 861 462,08	475 432 521,94
Dettes représentatives de titres donnés en pension	5 853 560,05	740 663,96
Dettes représentatives de titres empruntés	207,73	80,59
Autres opérations temporaires	155 007 694,30	474 691 777,39
Instrument financiers à terme	22 804 825,51	26 790 671,69
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	20 683 924,87	26 505 057,58
Autres opérations	2 120 900,64	285 614,11
DETTES	1 207 703 645,80	1 246 240 349,19
Opérations de change à terme de devises	1 173 645 944,17	847 370 112,67
Autres	34 057 701,63	398 870 236,52
COMPTES FINANCIERS	0,00	6 723 388,32
Concours bancaires courants	0,00	6 723 388,32
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	3 842 081 792,84	4 455 339 459,25

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0922	0,00	188 003 910,00
EURO SCHATZ 0923	3 784 320,00	0,00
XEUR FBTP BTP 0922	0,00	35 494 470,00
JAP GOVT 10 0923	78 050 916,81	0,00
FGBL BUND 10A 0922	0,00	47 202 430,00
TU CBOT UST 2 1222	0,00	5 386 635,42
US 10YR NOTE 1222	0,00	62 897 201,78
CBOT USUL 30A 1222	0,00	34 046 541,69
EURO BOBL 1223	25 490 990,00	0,00
TU CBOT UST 2 1223	2 628 889,88	0,00
LIFFE LG GILT 1223	111 582,02	0,00
EURO SCHATZ 1223	94 721 040,00	0,00
DAX 30 IND FU 0922	0,00	53 957 400,00
IN NSE SP CN 0922	0,00	15 672 020,29
DJS F&B FUT 0922	0,00	26 576 940,00
DJE 600 EUROP 0922	0,00	52 647 360,00
DJE 600 EUROP 0923	5 075 265,00	0,00
EURO STOXX 50 0922	0,00	302 896 000,00
EURO STOXX 50 0923	103 727 650,00	0,00
EC EURUSD 0922	0,00	8 125 404,01
EC EURUSD 0923	50 245 370,16	0,00
Options		
S&P 500 INDEX 11/2022 PUT 3800	0,00	31 528 297,95
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3800	6 333 608,05	0,00
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4200	17 858 698,12	0,00
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4300	15 989 764,59	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
EURUSD C 1.06 10/22	0,00	14 840 925,30
EURUSD P 0.98 10/22	0,00	34 763 941,80
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 1222	0,00	5 289 676,87
EUR XEUR FOAT E 0922	0,00	67 215 740,00
EURO BOBL 0922	0,00	33 600 840,00
EURO BOBL 0923	142 583 080,00	0,00
EURO BUND 0923	102 156 730,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0922	0,00	43 619 000,00
US TBOND 30 1222	0,00	24 992 386,01
US 10Y ULT 1222	0,00	63 119 747,90

HORS-BILAN AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
US 10Y ULT 1223	85 155 076,70	0,00
US TBOND 30 1223	4 821 083,06	0,00
US 10YR NOTE 1223	128 591 036,30	0,00
FV CBOT UST 5 1223	177 510 377,71	0,00
CBOT USUL 30A 1223	7 634 403,65	0,00
E-STOXX UTIL 0923	28 747 960,00	0,00
DJE HH GDS 0923	24 891 730,00	0,00
DJES BANKS 0922	0,00	14 531 940,00
DJES BANKS 0923	26 163 200,00	0,00
SP 500 MINI 0922	0,00	386 580 602,66
SP 500 MINI 0923	262 550 882,20	0,00
DJS BAS R FUT 0922	0,00	18 468 615,00
DJS BAS R FUT 0923	11 652 990,00	0,00
DJE 600 INSUR 0922	0,00	53 157 000,00
DJE 600 INSUR 0923	39 983 840,00	0,00
DJE 600 OIL G 0922	0,00	67 759 740,00
DJE 600 OIL G 0923	51 870 750,00	0,00
MME MSCI EMER 0922	0,00	59 711 784,60
MME MSCI EMER 0923	56 302 870,04	0,00
MSCI CHINA 0923	21 076 150,55	0,00
NK2 TOKYO NIK 0922	0,00	16 616 078,77
NIKKEI 225 0923	17 020 999,21	0,00
NQ USA NASDAQ 0922	0,00	87 476 893,24
DJS F&B FUT 0923	22 610 740,00	0,00
DJ STX600 AUT 0922	0,00	14 326 000,00
OSE TOPIX FUT 0922	0,00	29 135 614,18
OSE TOPIX FUT 0923	30 530 432,43	0,00
DJS TECH FUT 0922	0,00	27 906 240,00
DJS TELECOM 0922	0,00	25 798 500,00
CN FTSE CHINA 0922	0,00	54 461 836,81
FTSE 100 FUT 0922	0,00	45 285 974,66
RP EURGBP 0922	0,00	13 772 276,23
Options		
DJ EURO STOXX 50 09/2022 PUT 3400	0,00	15 588 452,00
DJ EURO STOXX 50 09/2022 PUT 3000	0,00	1 350 624,00
S&P 500 INDEX 09/2022 PUT 3600	0,00	6 324 538,81
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
GBPUSD P 1.26 10/23	39 839 016,46	0,00
GBPUSD P 1.26 10/23	39 839 016,46	0,00
EURUSD P 1.09 09/23	53 229 514,40	0,00
AUDUSD C 0.665 09/23	3 209 263,16	0,00
EURUSD P 1.09 09/23	53 229 514,40	0,00
USDJPY P 138 11/23	9 888 713,69	0,00
USDJPY P 138 11/23	9 888 713,69	0,00
Swaps de taux		

HORS-BILAN AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
FIX/2.792/E6R/0.0	93 460 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
CDX NA IG SERIE 38 V	0,00	99 448 063,20
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 399 093,80	713 174,77
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 105 913,93	490 569,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	16 434 442,60	3 012 470,40
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	967 119,01	210 694,52
Produits sur instruments financiers à terme	3 496 205,54	0,00
Autres produits financiers	2 699 913,79	821 775,02
TOTAL (1)	32 102 688,67	5 248 683,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 129 820,74	618 112,64
Charges sur instruments financiers à terme	3 565 560,66	0,00
Charges sur dettes financières	58 815,21	112 628,76
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 754 196,61	730 741,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	26 348 492,06	4 517 942,38
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	22 827 467,74	10 420 481,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 521 024,32	-5 902 539,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	207 240,39	198 457,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 728 264,71	-5 704 081,72

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Valorisation des titres russes

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie.

Cette politique de valorisation consiste depuis le 16/03/22 à valoriser les parts de l'OPC LU2414850565 Amundi Funds Russian Equity Z EUR Cap a 0.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue, ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**CDS :**

Les dérivés de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front / Prix valorisateur.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation sont considérés comme des produits de taux, en conséquence sont présentés à la rubrique « autres » du tableau « 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN »

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013295896 - AMUNDI PATRIMOINE R-C : Taux de frais maximum de 1% TTC.

FR0013295904 - AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C : Taux de frais maximum de 1% TTC.

FR0011660851 - AMUNDI PATRIMOINE M-C : Taux de frais maximum de 2% TTC.

FR0011585629 - AMUNDI PATRIMOINE S-C : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0011553692 - AMUNDI PATRIMOINE O-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0011199371 - AMUNDI PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 2% TTC.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur de la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ». Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (€STR capitalisé tous les jours et majoré de 5% par an).

La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation qui peut durer 1, 2 ou 3 ans et dont la date anniversaire correspond au dernier jour de bourse du mois de juin.

A l'issue de chaque année,

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 20% de la différence entre ces deux actifs) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de l'actif de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de l'actif valorisé du fonds commun de placement.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année, en conservant le niveau initial d'actif de référence.

- A l'issue de la 3ème année, le niveau de l'actif de référence automatiquement réajusté au niveau de l'actif valorisé du fonds (après prélèvement d'une provision le cas échéant), et une nouvelle période d'observation de 1 à 3 ans démarre.

Dans le cas où l'actif valorisé du fonds commun de placement est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AMUNDI PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI PATRIMOINE M-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI PATRIMOINE O-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI PATRIMOINE R-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI PATRIMOINE S-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 700 152 528,11	2 689 003 509,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	201 863 132,89	17 222 601,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-415 585 442,53	-58 195 310,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	61 915 805,87	2 918 623,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-106 528 382,80	-4 105 945,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	222 472 141,76	20 499 143,13
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-331 715 746,98	-26 020 754,05
Frais de transactions	-5 072 274,89	-419 328,40
Différences de change	-49 710 186,82	19 934 024,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	136 927 604,60	21 680 880,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-77 219 604,06</i>	<i>-214 147 208,66</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>214 147 208,66</i>	<i>235 828 089,05</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	32 471 655,92	23 537 622,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 060 083,77</i>	<i>-18 411 572,15</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>18 411 572,15</i>	<i>41 949 195,12</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 521 024,32	-5 902 539,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 450 711 859,45	2 700 152 528,11

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 205 010,48	0,21
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	4 392 253,54	0,18
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 753 566,14	0,07
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 869 351,67	0,44
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	728 912 211,79	29,75
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	751 132 393,62	30,65
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	5,88	0,00
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	5,88	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	148 984 985,76	6,08
Change	50 245 370,16	2,05
Taux	204 787 738,71	8,36
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	404 018 094,63	16,49
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	593 402 544,43	24,21
Change	209 123 752,26	8,54
Taux	741 911 787,42	30,27
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 544 438 084,11	63,02

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	736 282 745,01	30,04	0,00	0,00	10 869 351,67	0,44	3 980 296,94	0,16
Titres de créances	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	155 418 737,88	6,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 284 759,96	1,52
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	27 209 588,40	1,11	5 853 560,05	0,24	0,00	0,00	3 980 296,94	0,16
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	204 787 738,71	8,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	648 451 787,42	26,46	0,00	0,00	93 460 000,00	3,81	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 489 218,64	0,10	137 950 756,38	5,63	135 930 413,86	5,55	105 247 105,97	4,29	369 514 898,77	15,08
Titres de créances	0,00	0,00	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	578 768,58	0,02	13 491 657,72	0,55	16 540 895,11	0,67	124 807 416,47	5,09
Comptes financiers	37 284 759,96	1,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	5 853 560,05	0,24	1 186 435,41	0,05	12 926 079,55	0,53	9 361 600,35	0,38	7 715 770,03	0,31
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	101 134 249,88	4,13	25 490 990,00	1,04	78 162 498,83	3,19
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 093 457,71	13,06	421 818 329,71	17,21

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 BRL		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	132 757 766,56	5,42	28 967,79	0,00	0,00	0,00	1 907 363,71	0,08
Obligations et valeurs assimilées	141 444 772,48	5,77	3 017 803,49	0,12	11 982 072,89	0,49	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	176 090 440,11	7,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	10 044 931,30	0,41	1 395,22	0,00	0,00	0,00	1 052 564,55	0,04
Créances	331 972 655,62	13,55	65 663 697,18	2,68	42 563 327,32	1,74	308 287 932,53	12,58
Comptes financiers	12 894 633,62	0,53	1 221 118,53	0,05	0,00	0,00	6 080 967,30	0,25
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	7 699 632,72	0,31	723 124,28	0,03	0,00	0,00	610 540,74	0,02
Dettes	436 883 029,39	17,83	85 681 652,60	3,50	36 082 802,77	1,47	257 610 473,76	10,51
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	93 056 330,80	3,80	111 582,02	0,00	0,00	0,00	78 050 916,81	3,18
Autres opérations	763 419 307,59	31,15	79 678 032,92	3,25	0,00	0,00	50 760 694,80	2,07

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/08/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	510 950 013,06
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	664 437 602,23
	Ventes à règlement différé	1 379 657,78
	Dépôts de garantie en espèces	52 939 018,48
	Coupons et dividendes en espèces	2 014 095,84
	Collatéraux	12 801 394,79
	Autres créances	707,67
TOTAL DES CRÉANCES		1 244 522 489,85
DETTES		
	Vente à terme de devise	659 700 213,90
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	513 945 730,27
	Achats à règlement différé	1 033 642,27
	Frais de gestion fixe	2 349 332,67
	Frais de gestion variable	286 113,81
	Collatéraux	28 309 465,78
	Autres dettes	2 079 147,10
TOTAL DES DETTES		1 207 703 645,80
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		36 818 844,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI PATRIMOINE C		
Parts souscrites durant l'exercice	793 195,814	90 945 262,04
Parts rachetées durant l'exercice	-2 830 774,645	-325 489 672,26
Solde net des souscriptions/rachats	-2 037 578,831	-234 544 410,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 885 599,165	
Part AMUNDI PATRIMOINE M-C		
Parts souscrites durant l'exercice	5 096,915	566 113,14
Parts rachetées durant l'exercice	-13 859,386	-1 545 414,24
Solde net des souscriptions/rachats	-8 762,471	-979 301,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 691,873	
Part AMUNDI PATRIMOINE O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	724 020,454	87 842 148,37
Parts rachetées durant l'exercice	-136 825,228	-16 610 476,31
Solde net des souscriptions/rachats	587 195,226	71 231 672,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 398 784,891	
Part AMUNDI PATRIMOINE R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-243,880	-24 771,56
Solde net des souscriptions/rachats	-243,880	-24 771,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 240,710	
Part AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI PATRIMOINE S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	194 599,031	22 509 609,34
Parts rachetées durant l'exercice	-621 166,661	-71 915 108,16
Solde net des souscriptions/rachats	-426 567,630	-49 405 498,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 564 854,922	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI PATRIMOINE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI PATRIMOINE M-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI PATRIMOINE O-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI PATRIMOINE R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI PATRIMOINE S-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Parts AMUNDI PATRIMOINE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 419 937,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables provisionnés	-4 972 902,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,27
Frais de gestion variables acquis	21 662,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI PATRIMOINE M-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 001,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,61
Frais de gestion variables provisionnés	-26 115,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,29
Frais de gestion variables acquis	33,74
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI PATRIMOINE O-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 520,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI PATRIMOINE R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 404,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	-995,62
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,29
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Parts AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion variables provisionnés	-0,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,28
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI PATRIMOINE S-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 274 921,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/08/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/08/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 438 610 812,15
	LU2531478498	AF NET ZERO AMBITI GLB CORP BD Z EUR H C	20 071 666,00
	LU0907914518	AF Net Zero Amb Multi-Asset I EUR C	2 484 008,25
	LU2559894212	AF NET ZERO AM PIONEER US COBD I2 USD C	3 576 496,96
	LU1681046931	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DR - EUR C	2 869 399,89
	LU0568621022	AMUNDI CASH USD -IU- CAP	1 060,72
	FR0010821819	AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	6 339 855,97
	FR0010655704	AMUNDI ETF MSCI France UCITS ETF	30 732 254,55
	FR0013411980	AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	8 524 846,69
	FR0013412269	AMUNDI ETF PEA NASDAQ-100 UCITS ETF - EUR	7 790,57
	FR0013016607	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	14 205 455,22
	FR0013016615	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I2 C	70 525 277,61
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	182 843 935,95
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	161 311 958,38
	LU0906531487	AMUNDI FUNDS EMERGING WORLD EQUITY I EUR C	61 645 091,83
	LU0945150927	AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM BOND I EUR C	49 244 524,84
	LU1880392607	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY Z EUR C	210 383 195,83
	LU1691801051	AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS I EUR C	6 162 398,04
	LU2531477177	AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBI GLB EQU Z USD	2 501 210,74
	LU1998920455	AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND H EUR C	29 734 349,40
	LU2031987014	AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	151 275 041,88
	LU1589350310	AMUNDI GLOBAL INFRASTRUCTURE - UCITS ETF C	14 933 615,80
	LU0390718863	AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC ex JAPAN - IE	31 988 149,66
	LU1681045370	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITETFEU C	37 487 384,00
	LU1681042518	AMUNDI MSCI EuropeValFact UCITSETFEUR C	1 474 416,34
	LU1681041627	AMUNDI MSCI EuropMinVolaFactUCITETFEUR C	16 498 326,01
	LU1688575270	AMUNDI PLAN EMERGGREENONE MEZZAEURHEDGEC	209 486,46
	LU1688575601	AMUNDI PLAN EMERG GREENONESENIORHEDGC	337 756,50
	FR0013472479	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING EUROPEAN CREDIT SRI S C	107 935 888,99
	LU1681048804	AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - EUR C	5 682 011,52
	FR001400BW39	AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I C	20 192 056,14
	FR0013432663	AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA Part O-C	9 394 290,00
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	50 197 333,89
	IT0005250821	CBUS	8 013 723,08
	LU2423595698	FCH EDR FINANCIAL BDS ZC EUR	10 333 400,00
	FR0014001WQ2	JUST TRANSITION FOR CLIMATE S	40 531 654,65
	LU0812609666	LYXOR ABSOLUTE RETN MA 8-IEUR	9 539 418,00
	LU0513741008	LYXOR-ABS RET-IEUR	7 738 969,00
	FR0010322529	PORTFOLIO OBLIG CREDIT FCP	32 946 482,98
	LU1350003296	STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	18 736 629,81
Instruments financiers à terme			0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2023
Total des titres du groupe			1 438 610 812,15

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 728 264,71	-5 704 081,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 728 264,71	-5 704 081,72

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-479 490,23	-6 216 714,03
Total	-479 490,23	-6 216 714,03

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE M-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	61 038,24	-20 777,71
Total	61 038,24	-20 777,71

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 711 520,22	158 865,04
Total	1 711 520,22	158 865,04

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE R-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 105,69	-816,19
Total	2 105,69	-816,19

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,35	-0,29
Total	0,35	-0,29

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE S-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 433 090,44	375 361,46
Total	2 433 090,44	375 361,46

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-140 942 977,03	-5 077 315,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-140 942 977,03	-5 077 315,08

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-99 765 781,55	-3 754 866,30
Total	-99 765 781,55	-3 754 866,30

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE M-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-496 545,57	-18 245,89
Total	-496 545,57	-18 245,89

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 865 225,50	-188 895,25
Total	-9 865 225,50	-188 895,25

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE R-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-19 260,82	-683,25
Total	-19 260,82	-683,25

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5,62	-0,16
Total	-5,62	-0,16

	31/08/2023	31/08/2022
Parts AMUNDI PATRIMOINE S-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-30 796 157,97	-1 114 624,23
Total	-30 796 157,97	-1 114 624,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023
Actif net Global en EUR	2 920 595 980,89	3 150 196 879,68	2 689 003 509,42	2 700 152 528,11	2 450 711 859,45
Parts AMUNDI PATRIMOINE C en EUR					
Actif net	2 226 289 555,18	2 350 735 176,34	1 996 335 674,66	1 997 056 297,67	1 732 158 666,57
Nombre de titres	19 146 849,088	17 869 614,736	17 226 869,237	16 923 177,996	14 885 599,165
Valeur liquidative unitaire	116,27	131,54	115,88	118,00	116,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	16,35	0,65	-0,22	-6,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-2,94	-0,76	-0,36	-0,03
Parts AMUNDI PATRIMOINE M-C en EUR					
Actif net	11 152 695,59	9 624 598,89	9 584 192,36	9 711 612,80	8 658 744,42
Nombre de titres	100 953,053	76 569,096	85 959,701	85 454,344	76 691,873
Valeur liquidative unitaire	110,47	125,69	111,49	113,64	112,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	15,58	0,61	-0,21	-6,47
Capitalisation unitaire sur résultat	0,60	-2,12	0,12	-0,24	0,79
Parts AMUNDI PATRIMOINE O-C en EUR					
Actif net	127 514 281,24	129 394 374,44	99 841 748,43	100 491 532,08	172 576 585,88
Nombre de titres	1 098 174,380	953 588,415	824 903,294	811 589,665	1 398 784,891
Valeur liquidative unitaire	116,11	135,69	121,03	123,82	123,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	16,66	0,66	-0,23	-7,05
Capitalisation unitaire sur résultat	1,27	1,12	0,89	0,19	1,22
Parts AMUNDI PATRIMOINE R-C en EUR					
Actif net	347 652,28	191 849,55	365 491,34	363 631,83	335 702,04
Nombre de titres	3 490,122	1 660,200	3 569,590	3 484,590	3 240,710
Valeur liquidative unitaire	99,61	115,55	102,39	104,35	103,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,05	14,24	0,57	-0,19	-5,94
Capitalisation unitaire sur résultat	0,46	0,16	-0,01	-0,23	0,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023
Parts AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C en EUR					
Actif net	100,19	116,52	103,48	105,46	104,84
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	100,19	116,52	103,48	105,46	104,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,21	14,52	0,63	-0,16	-5,62
Capitalisation unitaire sur résultat	0,04	-0,11	-0,15	-0,29	0,35
Parts AMUNDI PATRIMOINE S- C en EUR					
Actif net	555 291 696,41	660 250 763,94	582 876 299,15	592 529 348,27	536 982 055,70
Nombre de titres	4 928 990,990	5 042 750,822	5 018 442,380	4 991 422,552	4 564 854,922
Valeur liquidative unitaire	112,65	130,93	116,14	118,70	117,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	16,11	0,65	-0,22	-6,74
Capitalisation unitaire sur résultat	0,61	0,41	0,15	0,07	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	6 298	1 191 069,68	0,05
TOTAL BERMUDEES			1 191 069,68	0,05
CANADA				
GILDAN ACTIVEWEAR INC	CAD	5 435	149 157,62	0,00
IGM FINANCIAL P	CAD	6 130	160 800,57	0,01
LOBLAWS COS	CAD	12 352	986 931,91	0,04
TOTAL CANADA			1 296 890,10	0,05
ETATS-UNIS				
3M CO	USD	6 351	624 186,82	0,03
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	7 772	736 848,76	0,03
ABBVIE	USD	12 152	1 645 421,22	0,06
ADOBE INC	USD	5 878	3 029 253,72	0,13
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	14 144	1 377 715,65	0,06
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	7 113	793 449,96	0,03
AKAMAI TECHNOLOGIES	USD	9 168	887 699,93	0,03
ALPHABET- A	USD	19 060	2 391 302,53	0,10
ALPHABET-C-	USD	18 312	2 317 366,01	0,10
AMAZON.COM INC	USD	27 778	3 532 170,99	0,15
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	7 307	1 063 650,37	0,05
AMERICAN TOWER CORP	USD	5 148	860 031,66	0,04
AMERISOURCEBERGEN CORP	USD	6 736	1 092 183,42	0,04
AMGEN	USD	4 563	1 077 697,90	0,04
APPLE INC	USD	63 271	10 951 971,96	0,44
APPLIED MATERIALS INC	USD	12 402	1 745 547,08	0,08
ARISTA NETWORKS INC	USD	7 259	1 305 730,47	0,05
AUTODESK	USD	5 040	1 030 614,64	0,04
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	4 707	1 104 205,34	0,05
BEST BUY CO INC	USD	9 649	679 657,30	0,03
BLACKROCK CL.A	USD	1 143	737 750,24	0,03
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS	USD	10	1 715,67	0,00
CBER GROUP A	USD	9 457	741 067,72	0,04
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC CLASS A	USD	610	1 082 830,79	0,05
CISCO SYSTEMS	USD	33 169	1 752 653,20	0,07
COLGATE PALMOLIVE	USD	12 271	830 654,05	0,03
CROWN HOLDINGS	USD	5 151	439 758,29	0,02
DEERE & CO	USD	2 462	932 173,29	0,04
DELL TECHNOLOGIES -C W/I	USD	15 945	826 228,22	0,04
DOVER CORP	USD	5 900	806 163,91	0,03
EBAY INC	USD	16 675	687 986,82	0,02
ECOLAB	USD	5 259	890 640,61	0,04
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	14 830	1 044 870,41	0,04
ELI LILLY & CO	USD	7 990	4 079 843,37	0,17
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	5 169	764 527,18	0,03
ETSY INC	USD	6 847	464 121,06	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GILEAD SCIENCES INC	USD	15 531	1 094 403,54	0,04
HERSHEY FOODS CORP	USD	4 743	938 942,26	0,04
HILTON WORLDWIDE	USD	6 149	842 169,67	0,03
HOLOGIC	USD	13 532	931 848,42	0,03
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	8 275	2 518 295,94	0,10
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	4 368	995 462,11	0,04
INTUIT INC	USD	4 020	2 006 796,15	0,08
IRON MOUNTAIN REIT	USD	21 843	1 278 761,89	0,05
JOHNSON & JOHNSON	USD	8 738	1 301 662,91	0,05
JPMORGAN CHASE & CO	USD	6 202	836 171,43	0,03
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	5 651	694 041,83	0,03
KIMBERLY-CLARK CP COM	USD	7 338	871 013,53	0,04
KROGER	USD	21 569	921 901,61	0,04
LAM RESEARCH CORP	USD	2 241	1 450 295,66	0,06
LULULEMON ATHLETICA INC.	USD	3 268	1 147 977,78	0,05
MARRIOTT INTERNATIONAL CL.A	USD	5 246	983 658,23	0,04
MASTERCARD INC	USD	2 511	954 658,90	0,04
MCCORMICK CO INC	USD	9 770	738 859,91	0,03
MERCK AND	USD	23 030	2 312 442,44	0,09
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	USD	682	762 512,89	0,03
MICROSOFT CORP	USD	32 065	9 683 166,17	0,40
MOODY'S CORP	USD	5 174	1 605 567,97	0,07
NASDAQ STOCK MARKET INC	USD	14 476	699 958,98	0,03
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	12 937	1 212 348,34	0,05
NVIDIA CORP	USD	15 194	6 909 290,74	0,28
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	8 697	500 897,84	0,02
PEPSICO INC	USD	11 980	1 963 865,67	0,08
PRICE T ROWE GROUP	USD	9 182	949 459,49	0,04
PROCTER & GAMBLE CO	USD	16 272	2 313 926,83	0,09
QUALCOMM INC	USD	10 294	1 086 259,57	0,04
REGENERON PHARMA	USD	1 613	1 228 293,52	0,05
REGIONS FINANCIAL CORP	USD	38 087	643 585,55	0,03
ROCKWELL AUTOMATION INC	USD	3 696	1 062 742,60	0,04
SP GLOBAL	USD	5 267	1 896 770,28	0,08
TARGET CORP	USD	9 315	1 086 113,47	0,05
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	8 942	1 384 615,58	0,05
TJX COMPANIES INC	USD	22 906	1 951 763,84	0,08
TRACTOR SUPPLY	USD	4 470	899 889,44	0,03
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	4 885	1 567 826,88	0,06
VF CORP	USD	40	728,24	0,00
VISA INC CLASS A	USD	10	2 263,60	0,00
WATERS CORPORATION	USD	3 009	778 483,62	0,03
WEST PHARMACEUTICAL SERVICES INC	USD	2 881	1 080 092,97	0,05
WEYERHAEUSER CO	USD	22 965	692 959,64	0,03
WW GRAINGER INC	USD	2 481	1 632 451,60	0,06
XYLEM	USD	10 602	1 011 407,45	0,04
TOTAL ETATS-UNIS			121 756 297,54	4,97
IRLANDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACCENTURE PLC - CL A	USD	7 914	2 360 819,81	0,10
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	8 595	560 593,40	0,02
TOTAL IRLANDE			2 921 413,21	0,12
ITALIE				
PIAGGIO & C SPA	EUR	100 401	354 013,93	0,01
TOTAL ITALIE			354 013,93	0,01
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	2	34,35	0,00
TOTAL PAYS-BAS			34,35	0,00
ROYAUME-UNI				
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	4 255	28 967,79	0,00
TOTAL ROYAUME-UNI			28 967,79	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			127 548 686,60	5,20
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ASC3 LMB FINCO AO	EUR	2 499 764	2 838 931,98	0,11
ASC3 LMB TOPCO AO	EUR	1	1,35	0,00
CYLLENE SAS	EUR	2 305 840	2 305 840,00	0,09
FINANCIERE AQUILLA II	EUR	1 026 551	1 026 551,00	0,05
FINANCIERE HMY ACTION ORDINAIRE NOUVELLE	EUR	327 002	1 536 206,35	0,06
FINANCIERE HMY ADP 1	EUR	2 210 243	3 240 304,65	0,13
FINANCIERE HMY ADP 3	EUR	5 645 651	6 030 458,57	0,24
MYDATAMANUFACTURING	EUR	2 382 065	2 382 065,00	0,10
PANTHER NEWCO AO	EUR	1 031 104	1 031 104,00	0,05
VIVALTO VIE	EUR	1 590 751	1 722 926,50	0,07
TOTAL FRANCE			22 114 389,40	0,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 114 389,40	0,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées			149 663 076,00	6,10
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	1 000 000	714 128,08	0,03
ALLIANZ SE 3.5% PERP	USD	1 600 000	1 260 008,26	0,05
BAYER AG 3.75% 01-07-74	EUR	1 500 000	1 473 882,67	0,06
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	500 000	492 007,78	0,02
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	600 000	559 881,32	0,02
COMMERZBANK AG 8.125% 19/09/2023	USD	1 100 000	1 051 713,74	0,04
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR	148 000	150 678,64	0,01
DEUTSCHE WOHNEN AG 1.0% 30-04-25	EUR	2 400 000	2 269 347,20	0,09
EON SE 0.0% 28-08-24 EMTN	EUR	450 000	433 163,59	0,02
FRESENIUS SE 0.375% 28-09-26	EUR	5 000	4 525,87	0,00
MERCK FINANCIAL SERVICES 0.005% 15-12-23	EUR	400 000	395 762,70	0,02
RWE AG 2.5% 24-08-25	EUR	200 000	196 104,28	0,01
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	3 900 000	3 960 954,17	0,16
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	2 000 000	2 024 790,69	0,08
TOTAL ALLEMAGNE			14 986 948,99	0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARABIE SAOUDITE				
SAUDI INTL BOND 2.5% 03-02-27	USD	3 100 000	2 637 200,08	0,11
SAUDI INTL BOND 3.75% 21-01-55	USD	500 000	332 235,76	0,01
SAUDI INTL BOND 4.5% 22-04-60	USD	500 000	389 275,35	0,01
SAUDI INTL BOND 4.875% 18-07-33	USD	50 000	45 721,85	0,01
SAUDI INTL BOND 5.0% 18-01-53	USD	700 000	578 580,38	0,02
TOTAL ARABIE SAOUDITE			3 983 013,42	0,16
AUSTRALIE				
MACQUARIE GROUP 1.629% 23-09-27	USD	800 000	652 590,37	0,03
TOTAL AUSTRALIE			652 590,37	0,03
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	400 000	363 759,68	0,01
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.125% 08-09-25	EUR	100 000	103 392,62	0,01
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	4 200 000	4 274 583,49	0,17
TOTAL AUTRICHE			4 741 735,79	0,19
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	600 000	460 966,55	0,02
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	1 300 000	1 312 100,61	0,05
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	500 000	509 755,94	0,02
EUROCLEAR BANK SANV 3.625% 13-10-27	EUR	300 000	310 101,22	0,01
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	13 452 532	9 427 242,34	0,39
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 928 375,97	0,08
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	500 000	519 196,19	0,02
KBC GROUPE 4.375% EMTN	EUR	300 000	305 168,10	0,01
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	2 600 000	2 633 758,15	0,11
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	400 000	400 032,48	0,01
KBC GROUPE 5.796% 19-01-29	USD	400 000	367 890,58	0,02
KBC GROUPE SA FIX PERP EMTN	EUR	1 600 000	1 614 113,75	0,07
SOLVAY 2.5% PERP	EUR	1 000 000	940 603,77	0,04
TOTAL BELGIQUE			20 729 305,65	0,85
BRESIL				
BRAZIL 5 01/27/45	USD	2 700 000	1 955 920,67	0,08
BRAZILIAN GOVERNMENT INTL BOND 4.75% 14-01-50	USD	3 500 000	2 396 959,76	0,10
BRAZIL NOTAS DO TESOURO NACIONAL SERIE F 10.0% 01-01-33	BRL	67 487	11 982 072,89	0,49
TOTAL BRESIL			16 334 953,32	0,67
BULGARIE				
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 0.375% 23-09-30	EUR	3 450 000	2 673 680,29	0,11
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 1.375% 23-09-50	EUR	800 000	452 503,40	0,02
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4.5% 27-01-33	EUR	520 000	529 366,91	0,02
BULG GOV 2.625% 26-03-27 EMTN	EUR	1 250 000	1 227 267,32	0,05
TOTAL BULGARIE			4 882 817,92	0,20
CANADA				
DAIMLER CANADA FINANCE 3.0% 23-02-27	EUR	140 000	139 237,20	0,00
ENBRIDGE 5.7% 08-03-33	USD	750 000	710 868,11	0,03
TOTAL CANADA			850 105,31	0,03
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 4.125% 05-07-34	EUR	700 000	688 653,00	0,03
EMPRESA DE TRANSPORTE DE PASAJEROS METRO 4.7% 07-05-50	USD	1 650 000	1 265 003,29	0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL CHILI			1 953 656,29	0,08
COLOMBIE				
COLOMBIA 4% 26/02/24	USD	6 700 000	6 118 268,82	0,25
TOTAL COLOMBIE			6 118 268,82	0,25
CROATIE				
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.125% 04-03-33	EUR	2 600 000	2 065 831,92	0,08
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.125% 19-06-29	EUR	4 100 000	3 578 323,39	0,15
TOTAL CROATIE			5 644 155,31	0,23
DANEMARK				
DANSKE BANK AS 6.125% HYB FIX/VAR PERP	USD	1 600 000	1 476 236,85	0,06
DANSKE BK 3.244% 20-12-25	USD	1 575 000	1 400 168,74	0,06
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	5 000 000	5 109 128,58	0,20
TOTAL DANEMARK			7 985 534,17	0,32
EMIRATS ARABES UNIS				
ABU DHABI GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 16-04-50	USD	350 000	264 909,44	0,01
TOTAL EMIRATS ARABES UNIS			264 909,44	0,01
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	700 000	712 326,68	0,03
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	1 000 000	1 003 506,70	0,05
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	1 000 000	905 902,26	0,04
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	600 000	636 241,76	0,02
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	200 000	200 292,93	0,01
BANCO NTANDER 1.722% 14-09-27	USD	800 000	654 027,23	0,03
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	4 000 000	4 091 535,05	0,17
BANCO NTANDER 4.175% 24-03-28	USD	800 000	704 581,27	0,03
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	900 000	900 946,12	0,03
BANKINTER 4.375% 03-05-30	EUR	200 000	203 273,61	0,01
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	200 000	191 768,40	0,00
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	800 000	716 915,13	0,03
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	400 000	403 357,60	0,02
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	400 000	403 993,36	0,02
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	300 000	303 677,15	0,02
BBVA 5.875% PERP	EUR	1 000 000	1 012 209,00	0,04
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 000 000	998 528,41	0,04
BBVA 6.138% 14-09-28	USD	1 200 000	1 143 082,28	0,05
BBVA 8.375% PERP	EUR	1 800 000	1 819 812,81	0,07
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	1 000 000	916 115,28	0,03
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	100 000	89 531,15	0,00
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 113 285,87	0,04
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	1 600 000	1 392 606,98	0,05
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	400 000	366 184,71	0,01
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	1 000 000	1 018 080,37	0,04
CAIXABANK 6.208% 18-01-29	USD	600 000	554 536,25	0,03
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	400 000	418 917,13	0,01
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	200 000	198 322,50	0,01
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	400 000	404 330,70	0,02
MAPFRE SA 4.375% 31-03-47	EUR	1 000 000	971 310,42	0,04
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31	EUR	7 000 000	5 641 399,25	0,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-10-48	EUR	14 000 000	11 557 259,86	0,48
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.9% 30-07-39	EUR	10 500 000	10 612 571,19	0,43
SPGB 0 1/2 04/30/30	EUR	17 800 000	14 978 610,51	0,61
TELEFONICA EMISIONES SAU 5.213% 08-03-47	USD	410 000	326 577,79	0,02
TOTAL ESPAGNE			67 565 617,71	2,76
ETATS-UNIS				
7ELEVEN 2.8% 10-02-51	USD	600 000	338 187,60	0,01
ABBV 4.4 11/06/42	USD	1 000 000	818 713,26	0,04
AEP TEXAS 5.25% 15-05-52	USD	450 000	387 412,19	0,01
AIR LEASE 2.875% 15-01-32	USD	600 000	443 847,67	0,02
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	2 055 000	1 809 343,02	0,08
AMERICAN TOWER 2.3% 15-09-31	USD	500 000	365 653,52	0,01
AMGEN 4.875% 01-03-53	USD	500 000	408 993,24	0,02
ANTHEM 2.25% 15-05-30	USD	250 000	194 030,29	0,01
ATT 2.55% 01-12-33	USD	650 000	461 236,54	0,02
ATT 3.5% 15-09-53	USD	1 166 000	725 643,01	0,03
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	400 000	400 577,19	0,02
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	2 000 000	1 939 862,03	0,08
BK AMERICA 2.496% 13-02-31	USD	1 000 000	767 876,68	0,03
BK AMERICA 3.366% 23-01-26	USD	2 000 000	1 783 987,10	0,07
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	1 000 000	1 010 141,05	0,04
BK AMERICA 5.288% 25-04-34	USD	263 000	241 193,40	0,01
BK AMERICA FIX 04-05-27 EMTN	EUR	500 000	473 309,65	0,02
BROADCOM 2.6% 15-02-33	USD	800 000	570 848,17	0,03
CENTENE 3.0% 15-10-30	USD	400 000	311 460,70	0,02
CHARTER COMMUNICATIONS OPERATING LLC C 2.25% 15-01-29	USD	400 000	307 224,14	0,01
CHARTER COMMUNICATIONS OPERATING LLC C 3.7% 01-04-51	USD	1 090 000	639 950,27	0,02
CIGNA CORPORATION 1.25% 15-03-26	USD	1 000 000	838 122,73	0,04
CIGNA CORPORATION 5.4% 15-03-33	USD	300 000	284 979,41	0,01
CITIGROUP 0.5% 08-10-27 EMTN	EUR	1 000 000	901 013,24	0,04
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	4 850 000	4 962 415,49	0,21
CRH AMER INC 3.875% 18-05-25	USD	718 000	648 701,66	0,02
CVS HEALTH 5.05% 25-03-48	USD	1 200 000	996 422,38	0,04
CVS HEALTH 5.625% 21-02-53	USD	250 000	218 830,51	0,01
DEUTSCHE BK NEW YORK 2.129% 24-11-26	USD	2 000 000	1 682 972,72	0,07
DOLLAR TREE 4.0% 15-05-25	USD	750 000	679 031,24	0,02
DXC TECHNOLOGY COMPANY 1.75% 26-01-26	EUR	100 000	94 069,75	0,01
EATON CAPITAL UN 0.128% 08-03-26	EUR	500 000	458 679,95	0,02
ENERGY TRANSFER 5.3% 15-04-47	USD	800 000	641 232,16	0,02
EVERSOURCE ENERGY 4.2% 27-06-24	USD	600 000	549 524,37	0,02
EVERSOURCE ENERGY 5.125% 15-05-33	USD	400 000	362 632,46	0,02
EXELON 4.1% 15-03-52	USD	340 000	247 801,42	0,01
EXXON MOBIL 3.452% 15-04-51	USD	300 000	209 479,96	0,01
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.85% 26-02-26	EUR	2 500 000	2 314 219,29	0,10
GENERAL MOTORS FINANCIAL 3.1% 12-01-32	USD	200 000	148 296,74	0,01
GENERAL MOTORS FINANCIAL 3.6% 21-06-30	USD	1 000 000	798 471,28	0,03
General Motors Financial Co Inc 4.3% 15-02-29	EUR	150 000	150 676,77	0,01
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	13 000	13 554,34	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HCA 5.25% 15-06-26	USD	700 000	644 807,13	0,03
HCA 5.9% 01-06-53	USD	243 000	219 317,55	0,00
HOME DEPOT 3.625% 15-04-52	USD	650 000	465 199,86	0,02
HYUNDAI CAPITAL AMERICA 5.8% 26-06-25	USD	200 000	186 449,41	0,01
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 326 335,51	0,05
JPM CHASE 0.625% 25-01-24 EMTN	EUR	1 600 000	1 585 988,18	0,07
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	500 000	466 027,86	0,02
JPM CHASE 2.083% 22-04-26	USD	1 000 000	874 068,15	0,03
JPM CHASE 5.299% 24-07-29	USD	700 000	645 256,33	0,03
KINDER MORGAN ENERGY PARTNERS 4.25% 01/09/2024	USD	1 000 000	907 310,99	0,04
LOWE S COMPANIES 4.25% 01-04-52	USD	1 000 000	745 524,67	0,03
META PLATFORMS 5.6% 15-05-53	USD	500 000	471 421,38	0,02
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 5.15% 28-03-33	USD	300 000	276 491,65	0,01
MICROSOFT 2.675% 01-06-60	USD	800 000	479 698,95	0,02
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	900 000	850 805,48	0,04
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	100 000	97 070,66	0,00
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.484% 16-09-36	USD	550 000	388 336,80	0,01
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 5.297% 20-04-37	USD	600 000	525 935,25	0,02
MPLX LP 4.95% 01-09-32	USD	800 000	695 773,75	0,03
MPLX LP 5.0% 01-03-33	USD	350 000	304 685,33	0,01
NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.0% 15-01-52	USD	400 000	236 276,79	0,01
NEXTERA ENERGY CAPITAL 5.749% 01-09-25	USD	500 000	462 318,00	0,02
NEXTERA ENERGY CAPITAL 6.051% 01-03-25	USD	52 000	48 147,17	0,00
ORACLE 2.875% 25-03-31	USD	1 501 000	1 186 602,68	0,05
ORACLE 6.9% 09-11-52	USD	250 000	256 145,28	0,01
PCLN 1.8 03/03/27	EUR	500 000	473 631,49	0,02
PE ENERGY 4.375% 15-08-52	USD	800 000	631 645,96	0,03
PENSKE TRUCK LEASINGPTL 5.7% 01-02-28	USD	800 000	732 637,86	0,03
SOLV FINA AME 4.45% 03-12-25	USD	1 140 000	1 025 678,19	0,04
SPRINT 8.75% 15/03/32	USD	500 000	568 404,86	0,02
SPRINT CAP. 6.875% 98-28	USD	505 000	501 571,72	0,02
TMOBILE U 2.875% 15-02-31	USD	1 400 000	1 087 992,87	0,04
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.5% 15-02-53	USD	500 000	411 314,96	0,01
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.625% 15-04-25	USD	1 500 000	1 344 047,98	0,06
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-05-43	USD	1 008 800	873 840,49	0,04
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.0% 15-11-42	USD	1 500 000	1 325 751,66	0,05
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.125% 31-01-25	USD	1 000 000	911 674,02	0,04
VERIZON COMMUNICATION 2.355% 15-03-32	USD	400 000	295 737,77	0,02
VERIZON COMMUNICATION 2.355% 15-03-32	USD	405 000	299 434,50	0,01
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 527 633,83	0,06
VI 1.5% 15-06-26	EUR	800 000	758 530,74	0,03
VIATRIS 2.3% 22-06-27	USD	300 000	243 103,04	0,01
VIATRIS 4.0% 22-06-50	USD	320 000	197 724,37	0,00
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.279% 15-03-32	USD	500 000	416 039,16	0,01
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 5.141% 15-03-52	USD	500 000	378 809,02	0,01
WEA FINNANCE LLC 4.125% 20-09-28	USD	1 276 000	1 036 527,88	0,04
WELLS FARGO 5.557% 25-07-34	USD	600 000	549 224,75	0,02
TOTAL ETATS-UNIS			61 537 570,52	2,51

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	2 000 000	1 992 498,03	0,08
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	190 000	191 095,77	0,01
TOTAL FINLANDE			2 183 593,80	0,09
FRANCE				
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	1 100 000	1 052 182,06	0,04
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	200 000	187 831,82	0,01
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	100 000	100 585,57	0,00
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	500 000	514 216,90	0,02
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 110 062,16	0,09
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	200 000	191 127,58	0,01
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	1 900 000	1 923 953,09	0,08
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	700 000	714 203,52	0,03
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	300 000	304 080,29	0,01
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	300 000	282 123,87	0,01
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.125% 14-09-27	EUR	3 000 000	2 996 401,13	0,12
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 400 000	1 396 748,02	0,06
BNP PAR 2.871% 19-04-32	USD	1 200 000	911 765,85	0,04
BNP PAR 4.625% PERP	USD	1 000 000	772 189,67	0,03
BNP PAR 4.705% 10-01-25	USD	100 000	92 300,13	0,00
BNP PAR 6.625% PERP	USD	500 000	469 830,88	0,02
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	1 000 000	984 516,99	0,04
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	1 000 000	999 923,72	0,04
BNP PAR 7.75% PERP	USD	200 000	179 670,31	0,01
BNP PAR 8.5% PERP	USD	890 000	824 922,87	0,04
BNP PAR 9.25% PERP	USD	200 000	195 236,50	0,00
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	200 000	178 895,16	0,01
BPCE 2.277% 20-01-32	USD	400 000	286 150,79	0,01
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	200 000	206 502,52	0,01
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	500 000	503 976,68	0,02
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	400 000	403 545,62	0,02
CA 1.875% 22-04-27	EUR	400 000	378 623,78	0,01
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 551 933,05	0,06
CA 4.0% PERP	EUR	500 000	440 623,16	0,02
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	1 100 000	1 106 190,42	0,05
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	600 000	605 156,93	0,02
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	400 000	384 962,87	0,02
COVIVIO HOTELS SCA 1.875% 24-09-25	EUR	1 400 000	1 343 282,52	0,06
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	EUR	500 000	505 770,50	0,02
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	4 400 000	4 414 791,53	0,18
EDF 5% 31/12/2099	EUR	1 000 000	988 647,89	0,04
EDF 6.9% 23-05-53	USD	223 000	218 837,77	0,01
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1 400 000	1 515 914,61	0,06
EDF 9.125% PERP	USD	800 000	788 467,90	0,03
ELO GROUP 4.875% 08-12-28 EMTN	EUR	500 000	502 057,52	0,02
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	47 076 747	42 681 429,74	1,74
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	EUR	11 000 000	5 644 376,80	0,23
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	1 000 000	770 223,61	0,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	500 000	509 369,69	0,02
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	200 000	167 746,23	0,01
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	1 211 000	1 114 420,37	0,05
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	100 000	93 703,67	0,00
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 0.625% 21-06-27	EUR	300 000	261 379,56	0,01
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	100 000	101 939,00	0,01
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	1 400 000	1 400 193,90	0,05
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	550 000	559 656,54	0,02
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	100 000	100 869,47	0,00
SG 0.625% 02-12-27	EUR	1 300 000	1 153 062,17	0,04
SG 1.488% 14-12-26	USD	1 500 000	1 243 279,63	0,05
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	982 844,59	0,04
SG 3.337% 21-01-33	USD	400 000	298 548,39	0,01
SG 5.625% 02-06-33 EMTN	EUR	500 000	504 510,75	0,02
SG 7.375% PERP	USD	500 000	475 718,04	0,02
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	1 200 000	1 181 180,93	0,05
SG 9.375% PERP	USD	200 000	189 075,96	0,01
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	300 000	296 887,89	0,01
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	1 300 000	1 311 483,22	0,06
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	EUR	5 000 000	4 804 425,09	0,20
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	1 000 000	744 793,24	0,03
TOTALENERGIES SE 3.369% PERP	EUR	1 000 000	968 835,47	0,04
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	800 000	620 707,48	0,02
VIVENDI 0.875% 18-09-24 EMTN	EUR	100 000	97 451,71	0,01
TOTAL FRANCE			101 806 317,29	4,15
HONGRIE				
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 0.5% 18-11-30	EUR	3 652 000	2 717 736,61	0,11
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 10-10-27	EUR	300 000	275 143,19	0,01
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 22-02-27	EUR	200 000	210 271,01	0,00
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 6.75% 25-09-52	USD	400 000	385 657,16	0,02
HUNG GOVE INT 5.375% 25-03-24	USD	3 300 000	3 105 376,72	0,13
MVM ENERGETIKA ZRT 0.875% 18-11-27	EUR	160 000	131 891,61	0,01
TOTAL HONGRIE			6 826 076,30	0,28
ILES CAIMANS				
AVOLON HOLDINGS FUNDING 4.375% 01-05-26	USD	1 000 000	883 148,47	0,03
TOTAL ILES CAIMANS			883 148,47	0,03
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
Sinopec Group Overseas 4.375% 10/04/2024	USD	3 700 000	3 443 374,80	0,14
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			3 443 374,80	0,14
INDONESIE				
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 1.85% 12-03-31	USD	900 000	672 231,54	0,03
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 3.4% 18-09-29	USD	500 000	426 870,49	0,02
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 3.7% 30-10-49	USD	200 000	143 345,36	0,00
PT PERTAMINA PERSERO 3.1% 21-01-30	USD	360 000	290 960,42	0,01
PT PERTAMINA PERSERO 3.1% 25-08-30	USD	85 000	67 707,46	0,00
TOTAL INDONESIE			1 601 115,27	0,06
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.1% 19-11-24	EUR	400 000	382 398,36	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AERCAP IRELAND CAP LTDA 3.3% 30-01-32	USD	400 000	300 854,26	0,01
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	2 000 000	1 981 921,84	0,08
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	6 000	6 027,54	0,00
AIB GROUP 5.25% PERP	EUR	1 000 000	965 818,37	0,04
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	770 000	827 314,66	0,03
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	190 000	203 786,84	0,01
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	10 000	10 231,24	0,00
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	1 000 000	1 007 168,58	0,04
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	3 800 000	3 858 331,43	0,16
DXC CAPITAL FUNDING 0.45% 15-09-27	EUR	700 000	588 619,04	0,02
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	300 000	298 002,50	0,02
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	200 000	193 199,03	0,01
JOHNSON CONTROLS INTL 1.375% 25-02-25	EUR	12 000	11 654,42	0,00
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	700 000	612 082,78	0,02
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	EUR	400 000	406 805,96	0,02
TOTAL IRLANDE			11 654 216,85	0,48
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	750 000	686 197,61	0,03
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 883 153,71	0,16
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	200 000	207 060,84	0,01
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	3 000	3 052,92	0,00
ASTM 1.0% 25-11-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 729 431,69	0,11
AUTOSTRADe PER L ITALILIA 1.625% 25-01-28	EUR	10 000	8 962,09	0,01
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	600 000	618 493,85	0,02
ENI 3.375% PERP	EUR	700 000	614 273,20	0,03
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 015 405,49	0,16
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 619 282,38	0,15
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	950 000	872 892,68	0,04
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 043 141,09	0,20
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	900 000	926 969,22	0,03
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	600 000	619 997,88	0,02
INTESA SANPA 7.7% PERP CV	USD	1 000 000	908 698,84	0,04
INTE SP VITA SUB 4.75% PERP	EUR	1 000 000	1 016 149,87	0,04
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.9% 01-04-31	EUR	38 918 000	31 623 251,55	1,29
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	7 900 000	6 204 390,19	0,26
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	20 000 000	12 233 198,36	0,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.75% 01-07-24	EUR	108 000 000	106 616 091,52	4,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50	EUR	378 000	263 056,60	0,01
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	400 000	414 121,72	0,01
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 360 000	1 377 442,07	0,05
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	1 900 000	1 832 767,17	0,08
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	250 000	216 701,15	0,00
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	100 000	103 976,55	0,00
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	100 000	89 994,66	0,01
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	1 000 000	979 798,64	0,04
UNICREDIT 3.127% 03-06-32	USD	500 000	367 755,88	0,02
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	150 000	151 236,19	0,01
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	450 000	486 981,92	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ITALIE			188 733 927,53	7,70
JAPON				
EAST JAPAN RAILWAY 2.614% 08-09-25	EUR	25 000	25 074,99	0,00
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	1 800 000	1 781 698,41	0,07
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.852% 19-01-33	USD	400 000	302 733,81	0,01
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.979% 08-09-31	USD	500 000	363 877,19	0,02
NISSAN MOTOR 1.94% 15-09-23	EUR	100 000	101 817,24	0,01
NISSAN MOTOR 4.81% 17-09-30	USD	600 000	500 407,29	0,02
NOMURA 2.608% 14-07-31	USD	400 000	291 316,37	0,01
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 5.71% 13-01-30	USD	600 000	560 636,57	0,02
TOTAL JAPON			3 927 561,87	0,16
JERSEY				
HEATHROW FU 1.5% 12-10-25	EUR	2 000 000	1 923 292,65	0,07
TOTAL JERSEY			1 923 292,65	0,07
KAZAKHSTAN				
KAZAKHSTAN GOUVERNEMENT INTERNATIONAL BD 4.875% 14-10-44	USD	3 100 000	2 607 111,37	0,10
TOTAL KAZAKHSTAN			2 607 111,37	0,10
LITUANIE				
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 14-06-33	EUR	450 000	453 418,51	0,02
TOTAL LITUANIE			453 418,51	0,02
LUXEMBOURG				
AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	EUR	11 132 000	10 869 351,67	0,44
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	2 000 000	2 127 518,91	0,09
AROUNDTOWN 1.625% PERP EMTN	EUR	1 000 000	327 712,42	0,02
AROUNDTOWN 2.875% PERP EMTN	EUR	1 500 000	566 534,54	0,02
GRAND CITY PROPERTIES SA	EUR	1 000 000	441 559,28	0,02
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	108 000	93 901,51	0,00
TOTAL LUXEMBOURG			14 426 578,33	0,59
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 4.125% 21-01-26	USD	1 550 000	1 415 660,60	0,06
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.625% 08-04-26	EUR	930 000	877 334,51	0,03
PETROLEOS MEXICANOS 5.95% 28-01-31	USD	9 550 000	6 452 796,11	0,27
TOTAL MEXIQUE			8 745 791,22	0,36
NORVEGE				
AKER BP A 6.0% 13-06-33	USD	700 000	654 097,74	0,03
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	190 000	191 438,69	0,00
DNB BANK A 4.625% 28-02-33	EUR	900 000	910 343,45	0,04
DNB BANK A 4.875% PERP	USD	1 500 000	1 369 276,57	0,06
TOTAL NORVEGE			3 125 156,45	0,13
OMAN				
OMAN GOVERNMENT INTL BOND 5.625% 17-01-28	USD	2 354 000	2 163 363,09	0,09
TOTAL OMAN			2 163 363,09	0,09
PANAMA				
PANAMA BONOS DEL TESORO 3.362% 30-06-31	USD	1 150 000	879 473,60	0,04
PANAMA BONOS DEL TESORO 6.375% 25-07-33	USD	577 000	524 445,25	0,02
PANAMA GOVERNMENT INTL BOND 6.4% 14-02-35	USD	200 000	190 078,88	0,01
REPU DU PANA 3.75% 16-03-25	USD	3 400 000	3 098 030,13	0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PANAMA			4 692 027,86	0,19
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	EUR	3 000 000	2 682 139,59	0,11
ABN AMRO BK 1.542% 16-06-27	USD	1 300 000	1 061 774,62	0,05
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	1 300 000	1 316 053,93	0,05
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	6 600 000	6 666 499,41	0,27
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	1 000 000	1 017 734,78	0,04
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	1 000 000	929 684,54	0,04
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	300 000	303 495,55	0,01
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	200 000	201 735,56	0,01
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	4 700 000	4 798 169,06	0,19
ANNGR 0 5/8 07/09/26	EUR	1 000 000	900 918,27	0,04
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	300 000	309 464,71	0,01
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17-09-25	EUR	500 000	478 914,47	0,02
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	3 300 000	3 322 678,78	0,13
ASR NEDERLAND NV 5.0% PERP	EUR	2 800 000	2 888 603,39	0,12
BMW FIN 3.5% 06-04-25 EMTN	EUR	3 100 000	3 129 192,33	0,12
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	EUR	1 600 000	1 355 998,87	0,06
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.758% 06-04-33	USD	800 000	647 116,64	0,03
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	500 000	506 006,71	0,02
COOPERATIEVE RABOBANK UA 5.564% 28-02-29	USD	600 000	547 131,31	0,02
CTP BV 2.125% 01-10-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 413 990,62	0,06
DE BAHN FIN 0.95% PERP	EUR	2 100 000	1 943 828,27	0,08
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	1 813 000	1 628 455,53	0,06
EDP FIN 3.625% 15-07-24	USD	400 000	362 681,46	0,02
ENEL FINANCE INTL NV 1.875% 12-07-28	USD	1 000 000	781 240,93	0,04
ENEL FINANCE INTL NV 5.5% 15-06-52	USD	600 000	492 258,45	0,02
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	600 000	517 884,79	0,02
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	800 000	814 017,56	0,03
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	400 000	351 944,38	0,01
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	2 000 000	1 919 995,74	0,08
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	600 000	581 986,59	0,03
ING GROEP NV 6.75% PERP	USD	797 000	739 043,44	0,03
KAZMUNAIGAS FINANCE SUB 5.75% 19-04-47	USD	1 110 000	844 320,55	0,04
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.875% 24-10-24	USD	600 000	536 588,35	0,02
MDC GMTN BV 2.875% 21-05-30	USD	2 000 000	1 640 052,01	0,07
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.4% 13-04-25	EUR	3 000 000	3 020 107,62	0,12
NN GROUP NV 4.375% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 002 192,00	0,04
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	1 500 000	1 422 726,89	0,06
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	400 000	399 152,14	0,01
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	300 000	296 688,60	0,01
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	EUR	400 000	404 590,72	0,02
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	100 000	96 999,48	0,00
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	200 000	201 997,12	0,01
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.375% 13-01-26	EUR	300 000	304 477,68	0,01
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.625% 24-04-25	EUR	2 100 000	2 116 634,59	0,08
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30-06-27	EUR	400 000	392 455,38	0,02
UPJOHN FINANCE BV 1.362% 23-06-27	EUR	250 000	222 678,34	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.125% 28-03-25	EUR	1 300 000	1 300 935,22	0,05
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	1 300 000	1 312 986,62	0,05
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	300 000	309 766,48	0,02
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.875% PERP	EUR	400 000	409 915,19	0,02
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 2.4985% PERP	EUR	600 000	523 716,23	0,02
TOTAL PAYS-BAS			61 369 621,49	2,50
PEROU				
PERU GOVE INT 2.75% 30-01-26	EUR	9 300 000	9 129 757,13	0,37
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.95% 17-11-36	EUR	750 000	554 461,18	0,03
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.844% 20-06-30	USD	700 000	563 109,32	0,02
TOTAL PEROU			10 247 327,63	0,42
PHILIPPINES				
PHILIPPINE GOVERNMENT INTL BOND 3.0% 01-02-28	USD	4 600 000	3 920 966,51	0,16
TOTAL PHILIPPINES			3 920 966,51	0,16
POLOGNE				
POLAND 3% 15-01-24 EMTN	EUR	1 137 000	1 155 087,96	0,05
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 04-10-33	USD	1 000 000	914 624,31	0,04
TOTAL POLOGNE			2 069 712,27	0,09
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	500 000	505 884,88	0,03
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	100 000	101 337,73	0,00
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.5% 18-06-38	EUR	8 500 000	8 516 694,14	0,35
TOTAL PORTUGAL			9 123 916,75	0,38
QATAR				
QATAR GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 14-03-29	USD	3 550 000	3 225 317,00	0,13
QATAR PETROLEUM 3.125% 12-07-41	USD	970 000	664 069,35	0,03
QATAR PETROLEUM 3.3% 12-07-51	USD	750 000	489 219,36	0,02
TOTAL QATAR			4 378 605,71	0,18
ROUMANIE				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 7.625% 17-01-53	USD	250 000	250 333,97	0,01
ROU 2.75% 29-10-25 EMTN	EUR	3 200 000	3 176 755,73	0,13
ROU 3.875% 29-10-35 EMTN	EUR	4 300 000	3 615 874,12	0,15
TOTAL ROUMANIE			7 042 963,82	0,29
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 2.25% 17-03-28	USD	800 000	643 655,74	0,03
AVIVA PLC 3.875% 03-07-44	EUR	3 000 000	2 976 747,82	0,12
BARCLAYS 2.667% 10-03-32	USD	600 000	440 676,84	0,01
BARCLAYS 6.125% PERP	USD	500 000	417 379,07	0,02
BARCLAYS 7.75% PERP	USD	1 000 000	937 542,95	0,04
BARCLAYS 8.875% PERP	GBP	650 000	716 765,57	0,03
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	400 000	433 255,76	0,02
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	1 000 000	888 270,22	0,04
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	10 000	9 150,04	0,00
BRITISH TEL 8.375% 20-12-83	GBP	400 000	475 918,10	0,02
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	1 000 000	952 640,66	0,04
CASA LONDON 1.907% 16-06-26	USD	750 000	646 407,05	0,02
DIAGEO FINANCE 3.5% 26-06-25	EUR	3 500 000	3 496 318,10	0,14
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	1 100 000	1 108 686,64	0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GSK CONSUMER HEALTHCARE CAPITAL NL BV 1.25% 29-03-26	EUR	500 000	471 545,71	0,02
HSBC 2.013% 22-09-28	USD	1 000 000	800 402,87	0,03
HSBC 4.0% PERP	USD	500 000	410 368,72	0,02
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	500 000	515 513,84	0,02
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	1 000 000	1 077 667,19	0,04
HSBC HOLDINGS PLC 6.0% PERP CV	USD	1 000 000	844 867,30	0,03
HSBC HOLDINGS PLC 6.375% PERP	USD	1 300 000	1 187 547,93	0,05
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	230 000	232 295,36	0,01
LLOYDS BANKING GROUP 8.0% PERP	USD	800 000	681 385,30	0,03
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	600 000	668 738,31	0,03
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.96% 18-07-30	USD	500 000	412 988,35	0,01
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	300 000	308 453,78	0,01
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	500 000	448 515,19	0,02
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	EUR	350 000	359 952,45	0,01
PHOENIX GROUP 4.75% 04-09-31	USD	1 000 000	840 595,86	0,04
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	500 000	504 232,56	0,02
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 4.445% 08-05-30	USD	1 000 000	860 895,65	0,03
SANTANDER UK GROUP 1.673% 14-06-27	USD	800 000	651 794,81	0,03
SANTANDER UK GROUP 2.469% 11-01-28	USD	330 000	268 801,10	0,01
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	400 000	383 663,68	0,02
SSE 4.0% PERP	EUR	100 000	94 010,53	0,00
STANDARD CHARTERED 1.625% 03-10-27	EUR	600 000	560 791,56	0,03
THE SAGE GROUP 3.82% 15-02-28	EUR	90 000	91 989,80	0,00
VODAFONE GROUP 4.875% 19-06-49	USD	800 000	633 263,92	0,02
VODAFONE GROUP 6.5% 30-08-84	EUR	1 500 000	1 517 871,91	0,07
TOTAL ROYAUME-UNI			28 971 568,24	1,18
SUEDE				
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	150 000	153 197,55	0,01
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	1 000 000	114 444,12	0,00
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23	EUR	100 000	100 142,21	0,00
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	3 000 000	3 093 601,22	0,13
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 5.125% PERP	USD	1 000 000	885 283,84	0,04
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.875% PERP	USD	200 000	177 608,26	0,00
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 5.0% 16-08-34	EUR	260 000	259 999,57	0,02
TOTAL SUEDE			4 784 276,77	0,20
SUISSE				
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	480 000	427 927,89	0,02
UBS GROUP AG 2.746% 11-02-33	USD	800 000	582 635,52	0,02
UBS Group Funding Switzerland Inc 7.0% PERP	USD	1 200 000	1 106 602,84	0,05
TOTAL SUISSE			2 117 166,25	0,09
URUGUAY				
URUGUAY GOVERNMENT INTERNAL BOND 4.375% 23-01-31	USD	3 600 000	3 284 123,55	0,14
TOTAL URUGUAY			3 284 123,55	0,14
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			714 737 503,68	29,17
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
CYLLENE SAS 10.0% 21-07-27 CV	EUR	477 669	509 357,56	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CYLLENE SAS 11.0% 21-07-27 CV	EUR	256 204	274 873,59	0,01
FINANCIERE AQUILLA II 8.0% 21-07-30	EUR	1 809 722	1 907 845,13	0,08
JEMS 10.0% 16-06-33 CV	EUR	255 473	260 866,32	0,01
PANTHER NEW 8.0% 20-05-30 CV	EUR	2 109 132	2 252 067,88	0,09
TOTAL FRANCE			5 205 010,48	0,21
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 205 010,48	0,21
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			719 942 514,16	29,38
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	EUR	1 413,928	14 205 455,22	0,58
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I2 C	EUR	7 040,005	70 525 277,61	2,87
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	1 796,759	182 843 935,95	7,47
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	158,205	161 311 958,38	6,58
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING EUROPEAN CREDIT SRI S C	EUR	120 261,489	107 935 888,99	4,40
AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I C	EUR	197,306	20 192 056,14	0,82
AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA Part O-C	EUR	1 000	9 394 290,00	0,39
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	492,185	50 197 333,89	2,05
JUST TRANSITION FOR CLIMATE S	EUR	45 420,886	40 531 654,65	1,66
PORTFOLIO OBLIG CREDIT FCP	EUR	283 094,028	32 946 482,98	1,34
TOTAL FRANCE			690 084 333,81	28,16
LUXEMBOURG				
AF NET ZERO AMBITI GLB CORP BD Z EUR H C	EUR	19 150,343	20 071 666,00	0,82
AF Net Zero Amb Multi-Asset I EUR C	EUR	2 131,647	2 484 008,25	0,10
AF NET ZERO AM PIONEER US COBD I2 USD C	USD	3 874,583	3 576 496,96	0,15
AMUNDI CASH USD -IU- CAP	USD	1	1 060,72	0,00
AMUNDI FUNDS EMERGING WORLD EQUITY I EUR C	EUR	41 573,717	61 645 091,83	2,51
AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM BOND I EUR C	EUR	49 679,218	49 244 524,84	2,01
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY Z EUR C	EUR	145 958,551	210 383 195,83	8,58
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS I EUR C	EUR	4 657,686	6 162 398,04	0,25
AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBI GLB EQU Z USD	USD	2 365,165	2 501 210,74	0,10
AMUNDI FUNDS RUSSIAN EQUITY Z EUR C	EUR	19 492,093	0,00	0,00
AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND H EUR C	EUR	28 566	29 734 349,40	1,21
AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	USD	107 130	151 275 041,88	6,18
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC ex JAPAN - IE	EUR	12 436,637	31 988 149,66	1,31
AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITETFEU C	EUR	8 519 860	37 487 384,00	1,53
FCH EDR FINANCIAL BDS ZC EUR	EUR	10 000	10 333 400,00	0,42
LYXOR ABSOLUTE RETN MA 8-IEUR	EUR	7 100	9 539 418,00	0,39
LYXOR-ABS RET-IEUR	EUR	6 700	7 738 969,00	0,31
STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	USD	15 740,637	18 736 629,81	0,77
TOTAL LUXEMBOURG			652 902 994,96	26,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 342 987 328,77	54,80
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
ITALIE				
CBUS	EUR	22	8 013 723,08	0,33
TOTAL ITALIE			8 013 723,08	0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
AMUNDI PLAN EMERGGREENONE MEZZAEURHEDGEC	EUR	22,743	209 486,46	0,01
AMUNDI PLAN EMERG GREENONESENIOEURHEDGC	EUR	36,882	337 756,50	0,01
TOTAL LUXEMBOURG			547 242,96	0,02
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			8 560 966,04	0,35
TOTAL Organismes de placement collectif			1 351 548 294,81	55,15
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ACCOR	EUR	160 180	5 300 356,20	0,22
ADOBE INC	USD	1 200	618 425,39	0,02
ALPHABET- A	USD	6 800	853 140,46	0,04
ALPHABET-C-	USD	1 650	208 805,92	0,01
AMETEK INC	USD	1 900	279 236,19	0,01
ELEC DE PORTUGAL	EUR	16 205	68 158,23	0,00
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	2 649	196 767,72	0,01
IBERDROLA SA	EUR	205 119	2 248 104,24	0,09
ING GROEP NV	EUR	136 668	1 790 350,80	0,07
Meta Platforms - A	USD	7 490	2 041 936,79	0,08
NESTLE SA-REG	CHF	5 500	610 473,61	0,02
NVIDIA CORP	USD	5 440	2 473 775,28	0,11
ORACLE CORP COM	USD	1 750	194 114,80	0,01
PORSCHE A HOLDING	EUR	114 821	5 691 676,97	0,23
RENAULT SA	EUR	37 062	1 383 709,77	0,05
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	8 221	133 221,31	0,01
SAP SE	EUR	6 218	801 002,76	0,03
SIEMENS AG-REG	EUR	36 128	5 017 456,64	0,20
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5 100	133 696,50	0,01
TELEFONICA SA	EUR	80 454	307 656,10	0,01
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	500	219 551,30	0,01
VINCI SA	EUR	60 059	6 183 674,64	0,26
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			36 755 291,62	1,50
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE 3.25%10-040742	EUR	195 221,66	214 216,82	0,01
AUST GOVE BON 1.5% 20-02-47	EUR	1 000	727,06	0,00
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	772 000	635 483,37	0,03
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	66 051,03	75 156,41	0,01
BPIFRANCE 3.0% 10-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 016 490,00	0,04
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.1% 15-11-29	EUR	552 800,63	552 434,91	0,02
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND ZCP 15-12-23	EUR	698 970	692 151,55	0,03
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 3.1% 18-09-25	EUR	2 055 456,01	2 068 542,79	0,08
CITIGROUP 0.776% 30-10-24	USD	687 000	629 179,92	0,02
ESM 0 3/4 09/05/28	EUR	10 872	9 819,69	0,00
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.4% 26-01-26	EUR	627 000	588 252,60	0,03
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	1 000	869,58	0,00
EUROPEAN UNION 0.1% 04-10-40	EUR	2 816 000	1 655 266,79	0,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROPEAN UNION 0.7% 06-07-51	EUR	3 391 216	1 820 125,11	0,07
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	111 720	86 745,42	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	868 544	506 395,85	0,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	3 101	2 916,79	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	2	2,02	0,00
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	2 966 548	3 428 122,48	0,14
KFW 1.25% 29-12-23 EMTN	GBP	424 000	492 474,59	0,02
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-31	EUR	640 280	519 427,15	0,02
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-07-33	EUR	754 951	738 839,29	0,03
OAT 0% 25/04/2027	EUR	5 376 879	4 840 320,24	0,20
OAT 0% 25/04/25	EUR	9 960 655	9 446 336,58	0,38
OAT4,5%25AVR41	EUR	328 565	385 542,94	0,02
ROYAUME-UNI 1.125%07-221137 INDX	GBP	85 688,64	192 115,87	0,00
ROYAUMEUNI DE GB ET DIRLANDE DU NORD 3.5% 22-01-45	GBP	1 103	1 092,34	0,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	EUR	7 000	6 191,73	0,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.8% 31-05-26	EUR	13 000	12 942,40	0,00
SPAIN IL BOND 0.7% 30-11-33	EUR	304 000	352 787,32	0,01
STANDARD CHARTERED 0.991% 12-01-25	USD	200 000	180 825,26	0,01
TSY IL GILT 0.75% 22-03-34 IND	GBP	2 877,56	5 467,88	0,00
TSY IL GILT 2.5% 17-07-24 IND	GBP	409	1 803,39	0,00
UNITED KINGDOM GILT 4.25% 07-12-40	GBP	26 719,2	30 171,68	0,00
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.25% 30-06-28	USD	800	641,64	0,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			31 189 879,46	1,27
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	5	4,90	0,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	EUR	1	0,98	0,00
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			5,88	0,00
OPC français à vocation générale				
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	EUR	19 906	6 339 855,97	0,26
AMUNDI ETF MSCI France UCITS ETF	EUR	83 548	30 732 254,55	1,25
TOTAL OPC français à vocation générale			37 072 110,52	1,51
OPC européens coordonnés et assimilables				
AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	24 300	2 869 399,89	0,12
AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	EUR	350 105	8 524 846,69	0,35
AMUNDI MSCI EuropeValFact UCITSETFEUR C	EUR	5 530	1 474 416,34	0,06
AMUNDI MSCI EuropMinVolaFactUCITETFEUR C	EUR	136 920	16 498 326,01	0,67
AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - EUR C	EUR	70 800	5 682 011,52	0,23
TOTAL OPC européens coordonnés et assimilables			35 049 000,45	1,43
Autres OPC cotés				
AMUNDI ETF PEA NASDAQ-100 UCITS ETF - EUR	EUR	187	7 790,57	0,00
AMUNDI GLOBAL INFRASTRUCTURE - UCITS ETF C	EUR	229 033	14 933 615,80	0,61
TOTAL Autres OPC cotés			14 941 406,37	0,61
TOTAL Titres reçus en garantie			155 007 694,30	6,33
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-155 007 694,30	-6,33
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	500 000	492 007,78	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR	102 000	103 846,09	0,00
FRESENIUS SE 0.375% 28-09-26	EUR	495 000	448 060,85	0,02
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	300 000	304 688,78	0,02
TOTAL ALLEMAGNE			1 348 603,50	0,06
ARABIE SAOUDITE				
SAUDI INTL BOND 4.875% 18-07-33	USD	500 000	457 218,48	0,02
TOTAL ARABIE SAOUDITE			457 218,48	0,02
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	600 000	545 639,52	0,03
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	800 000	814 206,38	0,03
TOTAL AUTRICHE			1 359 845,90	0,06
BELGIQUE				
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	100 000	100 930,82	0,00
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	600 000	420 466,97	0,02
TOTAL BELGIQUE			521 397,79	0,02
CANADA				
DAIMLER CANADA FINANCE 3.0% 23-02-27	EUR	360 000	358 038,52	0,02
GILDAN ACTIVEWEAR INC	CAD	18 700	513 200,99	0,02
IGM FINANCIAL P	CAD	20 500	537 750,69	0,02
TOTAL CANADA			1 408 990,20	0,06
CROATIE				
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.125% 04-03-33	EUR	1 300 000	1 032 915,96	0,04
TOTAL CROATIE			1 032 915,96	0,04
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	800 000	814 087,63	0,04
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	900 000	805 780,36	0,03
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	900 000	910 870,25	0,03
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31	EUR	70 000 000	56 413 992,47	2,30
TOTAL ESPAGNE			58 944 730,71	2,40
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	945 000	832 033,65	0,03
BLACKROCK CL.A	USD	100	64 545,08	0,00
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS	USD	6 576	1 128 223,12	0,05
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	150 000	153 476,77	0,00
CROWN HOLDINGS	USD	2 600	221 970,80	0,00
DXC TECHNOLOGY COMPANY 1.75% 26-01-26	EUR	1 900 000	1 787 325,16	0,08
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.85% 26-02-26	EUR	100 000	92 568,77	0,00
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 237 000	1 289 747,89	0,06
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	1 900 000	1 844 342,58	0,08
NASDAQ STOCK MARKET INC	USD	5 000	241 765,33	0,01
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.5% 15-02-53	USD	7 500 000	6 169 724,34	0,25
VF CORP	USD	15 732	286 418,50	0,01
VISA INC CLASS A	USD	4 192	948 901,79	0,04
TOTAL ETATS-UNIS			15 061 043,78	0,61
FRANCE				
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	100 000	95 652,91	0,00
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	200 000	187 831,82	0,01
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	600 000	603 513,44	0,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 000 000	955 637,88	0,04
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	100 000	101 260,69	0,01
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	200 000	204 058,15	0,00
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	300 000	268 342,73	0,01
CA 1.875% 22-04-27	EUR	600 000	567 935,66	0,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	29 600 000	26 836 398,03	1,09
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	14 000 000	10 783 130,49	0,44
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	600 000	562 222,02	0,03
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	500 000	504 347,35	0,02
SG 0.625% 02-12-27	EUR	200 000	177 394,18	0,00
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 474 266,88	0,06
TOTAL FRANCE			43 321 992,23	1,77
INDONESIE				
PT PERTAMINA PERSERO 3.1% 21-01-30	USD	200 000	161 644,68	0,00
PT PERTAMINA PERSERO 3.1% 25-08-30	USD	215 000	171 260,05	0,01
TOTAL INDONESIE			332 904,73	0,01
IRLANDE				
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	594 000	596 726,53	0,02
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	990 000	1 012 893,19	0,04
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	200 000	193 199,03	0,01
JOHNSON CONTROLS INTL 1.375% 25-02-25	EUR	1 170 000	1 136 306,42	0,05
TOTAL IRLANDE			2 939 125,17	0,12
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	297 000	302 239,45	0,01
AUTOSTRADe PER L ITALILIA 1.625% 25-01-28	EUR	990 000	887 247,39	0,04
ENI 3.375% PERP	EUR	300 000	263 259,94	0,01
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	400 000	413 331,92	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50	EUR	23 000 000	16 006 089,23	0,65
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	600 000	578 768,58	0,03
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	250 000	216 701,15	0,00
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	400 000	359 978,64	0,02
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	300 000	293 939,59	0,01
TOTAL ITALIE			19 321 555,89	0,79
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	600 000	593 899,47	0,03
TOTAL JAPON			593 899,47	0,03
LUXEMBOURG				
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	892 000	775 556,94	0,03
TOTAL LUXEMBOURG			775 556,94	0,03
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	100 000	101 234,92	0,01
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	300 000	306 266,11	0,01
ANNGR 0 5/8 07/09/26	EUR	1 000 000	900 918,28	0,03
ASR NEDERLAND NV 5.0% PERP	EUR	200 000	206 328,81	0,01
BMW FIN 3.5% 06-04-25 EMTN	EUR	100 000	100 941,69	0,00
DE BAHN FIN 0.95% PERP	EUR	400 000	370 253,00	0,01
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	1 187 000	1 066 175,79	0,05
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	400 000	351 944,38	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 6.75% PERP	USD	203 000	188 238,17	0,01
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	600 000	598 728,22	0,03
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	400 000	387 997,92	0,02
TOTAL PAYS-BAS			4 579 027,29	0,19
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	990 000	905 854,45	0,04
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	100 000	95 915,92	0,00
SSE 4.0% PERP	EUR	500 000	470 052,66	0,02
TOTAL ROYAUME-UNI			1 471 823,03	0,06
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			153 470 631,07	6,27
Indemnités sur titres prêtés			81 156,89	0,00
Indemnités sur titres empruntés			-207,73	0,00
Titres donnés en pension				
BULGARIE				
BULG GOV 2.625% 26-03-27 EMTN	EUR	6 000 000	5 890 883,11	0,24
TOTAL BULGARIE			5 890 883,11	0,24
TOTAL Titres donnés en pension			5 890 883,11	0,24
Dettes représentatives des titres données en pension			-5 850 000,00	-0,24
Indemnités sur titres données en pension			-3 560,05	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 1223	USD	64	127 572,62	0,01
DJE 600 EUROP 0923	EUR	-221	52 156,00	0,00
DJE 600 INSUR 0923	EUR	2 444	359 270,00	0,02
DJE 600 OIL G 0923	EUR	3 007	1 774 130,00	0,07
DJE HH GDS 0923	EUR	326	-635 700,00	-0,03
DJES BANKS 0923	EUR	4 672	1 697 572,50	0,07
DJS BAS R FUT 0923	EUR	438	-537 645,00	-0,02
DJS F&B FUT 0923	EUR	604	-560 210,00	-0,02
EC EURUSD 0923	USD	402	-245 381,67	-0,01
E-STOXX UTIL 0923	EUR	1 559	-475 495,00	-0,02
EURO BOBL 0923	EUR	1 228	696 420,00	0,03
EURO BOBL 1223	EUR	-217	-17 360,00	0,00
EURO BUND 0923	EUR	767	998 950,00	0,04
EURO SCHATZ 0923	EUR	-36	-5 325,00	-0,01
EURO SCHATZ 1223	EUR	-898	-13 470,00	0,00
EURO STOXX 50 0923	EUR	-2 405	1 011 200,00	0,04
FV CBOT UST 5 1223	USD	1 802	610 035,07	0,02
JAP GOVT 10 0923	JPY	-84	552 873,95	0,02
LIFFE LG GILT 1223	GBP	-1	-1 167,54	0,00
MME MSCI EMER 0923	USD	1 248	-1 701 628,97	-0,07
MSCI CHINA 0923	USD	1 000	-587 368,13	-0,02
NIKKEI 225 0923	JPY	165	138 099,82	0,00
OSE TOPIX FUT 0923	JPY	207	1 360 474,32	0,06
SP 500 MINI 0923	USD	1 262	9 105 353,11	0,37
TU CBOT UST 2 1223	USD	-14	-9 472,75	0,00
US 10YR NOTE 1223	USD	1 257	1 102 668,49	0,05
US 10Y ULT 1223	USD	796	664 647,35	0,02
US TBOND 30 1223	USD	43	66 856,31	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			15 528 055,48	0,63
TOTAL Engagements à terme fermes			15 528 055,48	0,63
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4300	USD	140	1 729 764,59	0,07
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3800	USD	-250	-363 937,90	-0,01
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4200	USD	250	954 761,14	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			2 320 587,83	0,09
Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré				
AUDUSD C 0.665 09/23	AUD	120 000 000	20 336,23	0,01
EURUSD P 1.09 09/23	EUR	-80 000 000	-493 567,66	-0,02
EURUSD P 1.09 09/23	EUR	80 000 000	493 567,66	0,02
GBPUSD P 1.26 10/23	GBP	80 000 000	905 114,69	0,04
GBPUSD P 1.26 10/23	GBP	-80 000 000	-905 114,69	-0,04
USDJPY P 138 11/23	USD	60 000 000	247 301,30	0,01
USDJPY P 138 11/23	USD	-60 000 000	-247 301,30	-0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré			20 336,23	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			2 340 924,06	0,10
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/2.792/E6R/0.0	EUR	93 460 000	-474 916,99	-0,02
TOTAL Swaps de taux			-474 916,99	-0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-474 916,99	-0,02
TOTAL Instruments financier à terme			17 394 062,55	0,71
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-9 912 806,87	-9 133 281,31	-0,37
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-324 150 750	-2 051 448,10	-0,09
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-4 345 033,5	-4 345 033,50	-0,17
APPEL MARGE CACEIS	GBP	1 000	1 167,54	0,00
TOTAL Appel de marge			-15 528 595,37	-0,63
Créances			1 244 522 489,85	50,78
Dettes			-1 207 703 645,80	-49,28
Comptes financiers			37 284 759,96	1,52
Actif net			2 450 711 859,45	100,00

Parts AMUNDI PATRIMOINE M-C	EUR	76 691,873	112,90
Parts AMUNDI PATRIMOINE RETRAITE-C	EUR	1,000	104,84
Parts AMUNDI PATRIMOINE C	EUR	14 885 599,165	116,36
Parts AMUNDI PATRIMOINE O-C	EUR	1 398 784,891	123,37
Parts AMUNDI PATRIMOINE S-C	EUR	4 564 854,922	117,63
Parts AMUNDI PATRIMOINE R-C	EUR	3 240,710	103,58